

Histoire des idées politiques modernes

Colle organisée en janvier sur l'histoire des idées pm et non l'HRI, épreuve écrite de 3h avec deux sujets de dissertation et un sujet de commentaire.

Plan du cours :

Introduction

Absolutisme : La pensée de Machiavel et de Hobbes

La contestation de l'absolutisme : La pensée de Locke, de Montesquieu et de Rousseau

Présentation de la pensée d'Adam Smith

La pensée contre-révolutionnaire et la pensée de Burke

Le libéralisme après la révolution française avec introduction de Constant ainsi que de Stalle

Les doctrinaires

La pensée de Tocqueville

Développement du Marxisme et du socialisme jusqu'à la remise en question

Introduction :

Les hommes se sont toujours interrogés sur ce qui peut apporter du bien au projet collectif, ils se sont également interrogés sur ce qui pouvait fonder le droit d'exercer ou ce qui pouvait conduire des hommes à sanctionner leurs semblables. Ces questions politiques concernent la vie commune dans la cité (Polis), à ces questions existent plusieurs réponses possibles selon le corpus des idées politiques. Une histoire des idées politiques présente à priori des difficultés car les idées politiques sont corrélées à des disciplines intellectuelles. Il s'agit simplement d'histoire, il faut concevoir le traitement des problématiques dans le cadre de la méthodologie historique qui implique la main mise du temps mais également une lutte contre toutes les formes d'anachronisme ou de difficultés à prendre en considération le temps.

Même si nous restons dans un contexte historique il reste difficile de faire abstraction d'autres matières intellectuelles. Il ne faut pas être pro restrictif ou bien avoir un plan trop vaste quitte à se dissoudre dans le reste. Le rapport avec le temps s'impose en particulier lorsque nous étudions la genèse de la pensée d'un auteur. Il faut garder à l'esprit la dimension temporelle des auteurs (Hobbes a lu J. Locke). Ce qui pose aussi la question du point de départ de cette investigation. La politique existe depuis l'origine de l'espèce humaine y compris à l'époque de la Préhistoire, nous n'avons bien sûr des registres que depuis l'Antiquité avec la création d'Etats structurés et administrés. Si la politique existe dès la Préhistoire et dès les débuts d'Etats dotés de politiques, la structuration d'un véritable corpus d'idées politiques n'apparaît que chez les grecs à l'époque archaïque et ensuite à l'époque classique pour s'étendre chez les romains. Nous allons laisser de côté le champ de pensée politique antique et médiéval pour commencer au début de la Renaissance avec Machiavel.

Si à l'antiquité la politique était une discipline éthique la problématique étant celle du bon roi, avec Machiavel on assiste à la dissociation de la morale et de la politique. Cette dissociation contribue à faire de la politique une science qui s'émancipe de la tutelle de la morale et de la religion ou tout du moins une recette de la conservation du pouvoir. L'historien des idées politiques se heurte au problème de la subjectivité des auteurs eux-mêmes, de quelle manière hiérarchisée leurs différences apportent, quelle partie de leur œuvre est la plus féconde de leur pensée, comment lire leurs écrits, comment interpréter les propos de penseurs d'époques précédentes sans tomber dans l'anachronisme et il y a également le problème de la subjectivité des chercheurs. La recherche du meilleur gouvernement et des meilleures lois remonte à l'Antiquité. En survolant la longue lignée des idées politiques on ne peut qu'être frappé par l'idée d'un éternel recommencement avec des idées comme l'autorité, la répartition des richesses ou la légitimité du pouvoir. On a le sentiment d'une Humanité faisant du surplace. La grande rupture qui intervient dans l'histoire des idées politiques provient de Machiavel en rejetant l'orientation dominante des penseurs politiques qu'est l'éthique. La politique moderne naît de cette rupture de la morale et de l'éthique.

L'absolutisme :

1. Généralités

Le terme d'absolutisme a été forgé a posteriori car apparu en France lors de la fin des années 1790 avant d'être repris lors des années 1830 en Angleterre. Ce terme désigne la forme de pouvoir qui était consubstantielle à l'ancien type de régime que la révolution de 1789 a voulu mettre fin. Si le terme d'absolutisme a été forgé postérieurement, par contre l'expression de pouvoir absolu est employée en France dès le 16^e siècle et cette expression se trouve être la traduction littérale de « potestas absoluta » que l'on peut traduire par détaché. C'est un pouvoir détaché ou indépendant par lui-même. Il existe un corps de doctrine autour du concept de pouvoir absolu dès le 16^e s et ce corps de doctrine va se structurer à la renaissance avec l'affirmation des Etats-nations occidentaux, avec la Couronne de France, d'Espagne et d'Angleterre. Les origines de ce concept sont plus ou moins anciennes que l'on peut résumer de la manière suivante

On trouve des racines dans le droit impérial romain avec l'affirmation du poste de l'Empereur. On se réfère au digeste de l'empereur Justinien qui attribue aux juristes romains ulpiens du 3^e s après JC deux formules. Ce qui plaît au prince à force de loi et surtout, le prince est délié des lois. L'absolutisme ou la référence au pouvoir absolu a des origines romano-byzantines à cela s'ajoute l'héritage de ce que l'on appelle « la plénitude du pouvoir papal ». Le pape Grégoire 7 a publié le dictatus papae (affirmation du pouvoir du pape en tant que chef de l'église), se présentant comme le vicaire du Christ ce qui le conduit à l'affirmation de la volonté de destituer les pouvoirs temporels et de faire la loi au sein des princes temporels. L'absolutisme pontifical ne concerne que le pouvoir temporel des papes dans les États pontificaux de la fin du Moyen-âge, il engage également l'organisation hiérarchique de l'église au sein de laquelle s'affirme la « majesté pontificale ». Ces principes dans un contexte d'affrontement entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont appliqués aux souverains séculiers eux-mêmes car au 13^e s on généralise l'étude du droit romain dans les universités permettant de former la plupart des conseillers des souverains temporels. Philippe de Beaumanoir « ce qui plaît au prince doit être tenu pour la loi » impliquant l'idée que le roi n'a pas besoin d'un conseil afin de légiférer. A l'extrême fin du 13^e s les conseillers du roi de France affirment que « le roi de France est empereur en son royaume » c'est la fin de l'idéal romain de l'unité politique de la chrétienté qui plaçait l'empereur au dessus du roi. Le roi de France et sa formule paradoxale montre bien qu'à l'époque médiévale l'autorité suprême reste celle de l'empereur mais l'empire, héritage romain réactivé en Europe occidentale, n'est

plus universel, des territoires lui échappent même s'il n'y a en occident qu'un seul empereur. Les princes des royaumes souverains font fonction d'empereur dans leur propre territoire, chacun d'eux a juridiquement dans son royaume l'autorité absolue, chacun d'eux possède la « majestas ».

On délaisse ceci au 14^{ème} s au profit des cités-états italiennes même si la doctrine n'est pas acquise partout. Beaucoup de juristes sont attachés à la primauté de la loi et à la souveraineté de la nation. La formule « la voix du peuple, la voix de dieu » est mise en avant par l'église contre la prétention des pouvoirs temporels. L'absolutisme se heurte néanmoins dans la tradition politique occidentale à d'autres traditions comme la supériorité du pouvoir pontifical et l'affirmation du droit de représentation des peuples se traduisant par des avancées comme la Magna Carta, les Cortès ou encore les États généraux. Cette tradition de l'absolutisme qui s'enracine est une des formes de conception du pouvoir mais ce n'est pas la seule y compris dans l'esprit moderne.

2. L'affirmation de l'absolutisme

L'idée d'un pouvoir absolu est présente en Europe depuis longtemps en concurrence avec d'autres conceptions mais les changements politiques, économiques et sociaux de la Renaissance vont contribuer à faire pencher la balance du côté des pouvoirs forts et centralisés. On observe alors le décroisement des espaces étroits qui avaient permis le développement de la société occidentale de l'époque médiévale ainsi qu'une amélioration des routes maritimes et de la communication. Des industriels dynamiques ont besoin d'homogénéité dans les espaces obligeant les gouvernants royaux à accélérer la justice mais s'opposant aux pouvoirs dits archaïques. Cela joue en faveur du pouvoir royal par rapport aux pouvoirs locaux. On constate un développement dans l'absolutisme. Mais les gouvernants d'Allemagne et de l'Italie persistent à cause des morcellements politiques qui contrecarrent toute tentative de centralisation. En Allemagne, les progrès de la réforme luthérienne qui s'impose dans le nord et l'est de l'Allemagne provoque des avancées de l'absolutisme. On constate des avancées que l'on peut considérer comme des résultats moyens cela, sans pour autant que le pouvoir royal puisse supprimer les pouvoirs locaux existants. Il y'a toujours une affirmation du pouvoir local qui doit donner de la voix par rapport aux autres réalités politiques. On constate en France une montée de l'absolutisme beaucoup plus nette que dans les pays voisins que sont l'Allemagne et l'Italie. Au 15^{ème} s la France semble être le plus compact des États européens. Le règlement de Bourges de 1438 de Charles 7 qui l'a emporté définitivement sur l'Angleterre, assure le pouvoir de la couronne de France sur l'église lui offrant une certaine autonomie par rapport à Rome suivi par le Concordat de Bologne de 1516. ON constate à partir de ce moment une accoutumance qualifiée d'absolutisme par les gouvernants français. Jusqu'à la fin du 16^{ème} s le pouvoir français reste encore modéré même si le pouvoir royal dispose de prérogatives renforcées sous François 1^{er}. Le Parlement de Paris tend à devenir une simple chambre d'enregistrement du pouvoir royal, les États généraux n'étant plus reconvoqués avant 1560. **????????? La naissance de la noblesse de robe**. Cela permet le développement des idées absolutistes qui accompagnent les transformations politiques en cours. A partir du milieu du 16^{ème} s les juristes en France commencent à contester la nécessité du roi à s'entourer d'un conseil et contestent également la nécessité que le roi tienne sa cour de Parlement.

On en vient à contester ces pratiques en affirmant que les ordonnances du roi ont force de loi et que le roi a force de loi, il devient également le seul qui peut autoriser les coutumes contraires aux lois. La coutume se dressait alors le plus souvent contre le pouvoir royal. Dans le courant de l'absolutisme, les conseillers du roi vont renforcer les moyens d'affirmation du pouvoir central royal. Dans le cas où cette légitimation à la coutume se voit refusée, le pouvoir central se voit renforcer. Le roi ainsi se voit en mesure d'abroger des dispositions qui pouvaient entraver son pouvoir. Une idée fait aussi son chemin à l'époque, si

l'on veut un Etat de droit il faut s'affranchir entièrement du féodalisme car le modèle de l'Etat de droit c'est Rome et la féodalité n'est pas romaine mais barbare.

Conclusion : Dans les résultats les plus probants du royaume de France, on peut mettre au crédit cette affirmation de l'absolutisme, la remise en cause de la souveraineté du Parlement ainsi que la remise en cause du contrôle des lois par le Parlement (droit de remontrance des cours souveraines) et une remise en cause de l'inamovibilité des juges. Voilà qui dessine à l'échelle de l'Europe, l'affirmation du pouvoir absolu.

Machiavel

§1 : La biographie de Machiavel

Le nom de Machiavel résonne avec la ville de Florence et la Renaissance. De famille presque noble, il a suivi une éducation humaniste qui va lui faire étudier l'antiquité. L'Italie est connue pour ses mœurs criminelles et une magnifique floraison artistique. Le climat politique italien est totalement instable sous fonds de rivalités et l'intrusion de bandes de mercenaires ainsi que l'intrusion des puissances étrangères. Florence est à la tête du grand-duché de Toscane. En 1434 Cosme de Médicis représentant d'une famille de riches banquiers s'approprie le pouvoir et le garde pendant des décennies avec des héritiers comme Laurent de Médicis, lui succède Pierre de Médicis qui perd presque le pouvoir en 1494. Les rois de France qui ont des ambitions sur le Milanais, entament les campagnes d'Italie et à cette occasion Charles 8 prend Florence. Le peuple florentin se révolte après la prise de Florence et renverse Pierre de Médicis rétablissant la république à Florence. A la chute de Pierre, c'est le moine dominicain Jérôme Savonarole qui installe une théocratie bureaucratique. Il installe un régime moral et austère. La situation ne dure pas longtemps et heurte les florentins de par ses prophéties. Sa mort sur le bûcher lance sur le devant Pierre Solverini. Sous la république de Solverini, Machiavel devient le secrétaire de la commission des 10 pour la liberté et la paix. Il faut concevoir une sorte de ministère de l'intérieur et de la guerre sans les titres de ministres. Cela l'amène à conduire de nombreuses légations diplomatiques au nom de la république de Florence auprès des autres grandes puissances italiennes mais également auprès du Royaume de France qui joue un rôle important dans les relations des cités Etats et des puissances régionales italiennes. Son existence est marquée par une médiocrité et il souffre de gros problèmes financiers, il exerce une réelle fonction dans la diplomatie florentine qui lui permet de côtoyer les grands d'Europe. Il sait observer les hommes et les rapports qu'ils peuvent entretenir entre eux. Il témoigne également d'une grande lucidité dans les études de tempéraments et des relations de peuple à peuple. Il a également l'occasion d'entrer en contact avec le prince César Borgia qui est le fils du pape Alexandre VI. Il a commencé très jeune une carrière dans l'église romaine car adolescent il était cardinal. Il a abandonné et se rend à la cour des Valois et devient grâce au roi de France, duc du valentinois, il devient alors un des grands fauves de la Renaissance qui va produire une impression tout à fait considérable sur Machiavel qui à son propos écrit « un seigneur très splendide et très magnifique ». Il va pour Machiavel, former le Prince doué de vertu. En 1512, la République florentine se trouve prise dans les remous de la lutte qui oppose le pape Jules II et le roi de France Louis XII, elle subit un grave échec qui implique l'effondrement du régime républicain et la restauration des Médicis qui avaient été renversés en 1494. En 1512 les Médicis sont restaurés avec le soutien du pape allié avec les espagnols contre les français. Machiavel est poussé dehors voire même emprisonner à un certain moment car tenait pour la partie adverse. Il se retire dans sa maison de campagne aux abords de la ville de Florence. Avec le temps il peut écrire son œuvre Le Prince. Le Prince a été rédigé entre 1513 et 1514. L'ouvrage achevé est dédié à Julien et Laurent de Médicis qui ont reconquis le pouvoir à Florence ce qui est évidemment une démarche délibérée afin de le rappeler dans

des fonctions officielles. Le Prince est son ouvrage théorique principal mais pas le seul. On a le discours sur la première décennie de Tite-Live fini en 1519, une Histoire de Florence, une pièce de théâtre qu'est La mandragore et Un art de la guerre. Sa démarche ne fonctionne pas auprès des Médicis et lors des années 1520 il est investi de quelques missions médiocres et en avril 1526 il est chargé de la réfection des remparts de Florence. Il meurt en 1527 très peu de temps après le sac de Rome par l'armée impériale de Charles Quint

Le concept de machiavélisme né lors des quattro cento renvoie à l'idée d'une promotion d'une vision des réalités politiques débarrassées de scrupules juridiques et moraux qui restreignaient au MA l'action de l'Etat. A travers ce courant qui tend à débarrasser l'action politique de ces entraves, on considère le milieu politique comme à part entière et ayant ses propres lois. C'est ainsi que naît la science politique moderne ou « l'arte di Stato ». C'est l'émergence de la raison d'Etat qui va faire reposer le pouvoir politique non plus sur le savoir comme chez Platon mais sur la force. Par ailleurs, la naissance de la science politique moderne s'intéresse moins aux principes de la société civile développés chez Aristote qu'aux techniques de la prise et de la concertation du pouvoir. Cette vision ne fait pas la légitimité du prince chrétien dans son rapport personnel à Dieu, il suffit de paraître de bonne religion. Machiavel se moque du royaume de Dieu et vante au contraire les jouissances esthétiques, intellectuelles et charnelles du monde temporel. Il reste un conseiller du prince moins soucieux de la vérité que de l'utilité.

Au chapitre 18 on retrouve deux idées principales. Le Prince doit à savoir utiliser le côté humain et le côté animal de l'homme. L'homme est homme et bête. La bête se subdivise en lion (l'animal qui incarne la force et la puissance) ainsi qu'en renard (car il est agile et malin). Il ressort de la conjugaison de ces deux idées que le prince doit savoir user de violence et de dissimulation. A partir de là, on est ici en présence d'un pessimisme foncier sur la nature humaine (les hommes sont méchants), il faut dire qu'à l'époque l'Italie est instable et violente. Il entend plus par là que l'homme ordinaire est vicieux à l'instar des tyrans, mais les vrais tyrans ont pour leur part la puissance de satisfaire ces vices ce qui n'est pas le cas de l'homme ordinaire qui est placé sous le régime des puissants. Le peuple est vu par nature comme naïf, crédule et stupide et les gens individuellement sont lâches et faibles. Il a une vision très noire de l'espèce humaine et de la réalité. L'humanité se compose d'une majorité de tyrans craintifs. Certains hommes émergent car ont des particularités exceptionnelles. Cette qualité est la vertu qui descend du terme latin virtus. La traduction française moderne n'est pas possible. Cette qualité est vue comme positive et vive. La vertu ne s'oppose pas au vice car sa problématique n'est pas celle de la morale mais celle de la réussite du Prince. L'homme doué de vertu fait preuve d'énergie, ses qualités peuvent aussi entrer en conflit avec la fortune car la vertu d'un homme ne lui permet pas toujours d'affronter la chance qui peut être fort mauvaise pour lui et venir contrarier les plans. LA fortune reste toujours une incertitude pour l'homme doté de vertu et il peut se montrer invertueux contre les hommes tout comme César Borgia. Ce dernier mourra en Espagne dans la fin des années 1510. Cette vertu qui permet à certains hommes d'émerger d'une masse d'hommes médiocres et mauvais reste un idéal. Ceci posé comme on vient de le voir, Machiavel dit que le prince doit savoir user de manipulation et savoir comment se comporter avec les citoyens. A l'époque où le prince doit montrer l'exemple chrétien, Machiavel va tout à fait à l'encontre de la pensée politique médiévale. Un souverain prudent ne peut observer sa foi et aucun prince n'a manqué de motifs légitimes pour colorer son manque de foi c'est-à-dire son respect des traités. Ces propos sont en rupture complète avec la conception du bon prince chrétien envers lequel il n'aurait pas été possible de faire de tels propos. Pour Machiavel c'est à condition de se faire aucune illusion à propos de la nature humaine que le prince peut maintenir l'ordre social d'où la définition d'un système généralisé d'immortalité et d'illégalité. Machiavel va faire l'éloge du pragmatisme en dehors de tout critère juridique ou moral. Le critère décisif crucial en politique est d'être heureux dans ses entreprises. Il doit être bon dans le domaine de la force

La fin justifie les moyens et le succès donne sa qualité morale à tout acte accompli rétrospectivement. Il en découle un certain nombre de principes recensés au nombre de 4 :

- ❖ Il vaut mieux pour un gouvernement être craint qu'être aimé car l'amour entre un peuple et un prince n'est qu'un lien d'obligation qui peut être rompu. La crainte s'exerce dans la permanence d'où le constat qu'il vaut mieux être craint qu'aimer car la crainte s'exerce constamment par rapport à l'amour.
- ❖ Il y a également le principe que les gouvernements doivent employer la ruse, il leur est nécessaire de dissimuler sous la dialectique de l'apparence et de la réalité.
- ❖ On doit soit détruire entièrement un adversaire soit s'en faire un allié mais on ne doit jamais adopter à son égard des demies-mesures car le pire c'est de menacer un ennemi (ou le léser), le laisser vivant et possiblement le retrouver plus tard doté de plus grandes forces et d'une humeur revancharde.
- ❖ Le principe sacrificiel est érigé en raison d'Etat. Il est légitime pour les gouvernements de commettre des crimes dans la mesure où cela peut leur permettre d'éviter qu'un plus nombre de crimes soit commis. Un petit nombre de meurtres d'innocents vaut mieux que la souffrance d'un plus grand nombre.

César Borgia appartenait à la famille romaine des Borgia. Le pape Alexandre VI va mener une politique à la manière d'un prince de la Renaissance luttant contre Charles VIII et s'alliant à Louis XII. César a été cardinal à 16 et devient capitaine général des Etats-pontificaux et devient duc de Valentinois en 1498 puis duc de Romagne. César Borgia lance une série de conquête afin de se réunir avec les autres Etats italiens. On peut penser que César Borgia a entretenu le projet d'unification d'Italie centrale et d'Italie du nord. Pour assouvir ses soifs de conquête, il n'a pas hésité à se débarrasser par des assassinats de ses principaux ennemis. Alexandre VI va mourir trop tôt en août 1503, juste avant que César n'ait eu le temps de se rendre maître de la Toscane. A ce moment là, César n'est implanté solidement qu'en Romagne mais il se retrouve alors coincé entre les deux grandes puissances qui interviennent sur le sol italien, ce sont les puissances espagnoles et françaises. De sa chute il va mourir en Espagne après des péripéties assez romanesques. Après l'homme et la bête, le pessimisme sur l'homme et l'idée de la violence. Le secret du projet qui soutient le pessimisme du prince, n'apparaît que dans le dernier ouvrage du prince et s'appelle « l'exhortation à repousser l'Italie de ses barbares ». Machiavel manifeste un amour violent de sa patrie déchirée par les interventions étrangères et rêve d'un libérateur qui sera le rédempteur de l'Italie. Il écrit « qu'il faut que l'Italie après un longue attente, voit apparaître son rédempteur, cette domination barbare est un dégoût à chacun ». Humilié par la faiblesse de son pays face aux envahisseurs français et espagnols qui sont moins civilisés que lui, il y a toute une histoire glorieuse de l'Italie sous l'égide de l'empire romain. Il souffre que les italiens ne sont devenus que l'ombre de leur ancienne grandeur. Il souhaite ardemment que l'Italie soit en mesure de réaliser l'unité nationale. Il a une conception holiste de la nation. La grande idée qu'il a alors pour arriver à cet objectif c'est l'organisation d'une armée nationale de citoyens. La nation est la vraie réalité de l'histoire, le christianisme, son universalisme et la papauté plus précisément sont les raisons des crises en Italie. Il apparaît avant tout comme un précurseur de l'unité italienne. La question de type de gouvernement est pour lui secondaire. Le prince semble mettre l'accent sur la solution monarchique. Il s'adresse alors avec opportunisme aux Médicis mais dans les discours qu'il développera par la suite il parlera plus de République (opportunité ou foutage de gueule on ne sait pas). Le prince est d'abord un gouvernant ce qui peut valider un certain type d'entités, principautés, royaumes. Le terme de prince désigne un chef militaire et ressemble pour lui à Hannibal qui est le général conquérant. Monarchie ou République l'Etat selon Machiavel doit être dirigé par des hommes doués de vertu lesquels ne se laisseront pas brider par des considérations juridiques ou morales et c'est ainsi que Machiavel dégageant l'esprit de la République romaine qui se retrouvent en France et en Espagne se fait défenseur d'un système politique absolu.

C'est par l'utilisation de tous les moyens efficaces comme la ruse, le mensonge ou encore le meurtre que Machiavel est connu dans l'esprit commun, machiavélique. Pour de nombreux contemporains qui baignent dans la violence politique, il n'y a que là un recueil de maximes assez banales et l'intérêt contemporain pour cette œuvre est assez médiocre. Il peut être imprimé en 1531 avec un bref d'envoi du Pape Clément 7. En 1550 jusqu'à la fin du 16^{ème} siècle, on assiste à l'arrivée de la réforme protestante et la lecture de Machiavel se trouve déterminée par des événements qui vont dépasser l'auteur défunt. De manière significative, le point de vue de la papauté va évoluer. Le pape dénonce un écrivain impur et scélérat et va mettre l'ouvrage à l'index et de cette époque aussi que date les termes de machiavélisme et de machiavélique au sens où nous les entendons aujourd'hui. L'auteur par-delà ses écrits, s'était comporté comme un bon père de famille et un bon fonctionnaire et est devenue peu à peu un diable et une personne affreuse. Richelieu et Mazarin feront du Prince leur livre de chevet. Frédéric II de Prusse compose en 1738 un anti-Machiavel qui se coule dans le conformisme de l'époque qui dénonce en apparence l'écrivain impur mais ne l'empêche pas une fois sur le trône de Prusse de s'inspirer des préceptes de l'auteur qu'il vient de condamner en entamant son règne par un coup de force. Napoléon « Machiavel est le seul livre que l'on puisse lire ». Au 20^{ème} siècle Machiavel connaît une nouvelle faveur dans une société qui s'évince du contrôle de l'Eglise. Plusieurs auteurs plus proches de notre époque (Mussolini : « Prélude à Machiavel » ; Antonio Gramsci « la théorie machiavélique du Prince pourrait constituer une première théorie de la Révolution avec l'idée d'une émancipation des masses opprimées qu'un prince sans scrupule sauverait ») se réclament de Machiavel. Ces réinterprétations de Machiavel ne sont pas les seules, d'autres philosophes du politique se sont inspirés de Machiavel (Claude LEFORT : Pensée entre démocratie et totalitarisme). Il n'en est pas moins source de libertés. Machiavel a mis en relief la scission profonde et irrémédiable de la politique et de la morale, scission qui ne cesse de tourmenter en Orient et le Christianisme.

Hobbes

1. Présentation biographie

A. La vie et l'œuvre de Hobbes en son temps

Né en 1588 et mort en 1679. On peut le considérer comme étrange, il naît en 1588 une année historique dans l'histoire de l'Angleterre car le roi Philippe II d'Espagne tente de conquérir l'Angleterre. Il naît avant terme car sa mère a subi de très fortes inquiétudes en considération des événements qui se profilaient au large des côtes dunkerquoises. Du fait de sa naissance prématurée, Hobbes peut être taxé d'une certaine couardise qui sera d'une certaine façon une de ses marques de caractère qui le marquera dans son existence. Il est le fils d'un des servants d'une paroisse peu cultivée, l'Angleterre est à l'époque marquée de l'anglicanisme. Grâce à l'aide d'un oncle et du fait de ses capacités intellectuelles hors-normes, il poursuit des études à l'université d'Oxford. Il doit prendre à ce moment là en horreur les discussions juridico-religieuses de l'époque, de peur qu'elles n'affaiblissent l'Angleterre. Il va entrer, car sans fortune, au service d'une famille nombreuse en tant que précepteur de la famille. Ce sont les Cavendish, mais bientôt sa carrière va rebondir à un niveau supérieur car il devient secrétaire du chancelier Francis Bacon qui est le premier ministre du roi Charles 1^{er}. Hobbes va se trouver à un poste d'observation tout à fait exceptionnel lorsque les relations entre le roi et le Parlement vont se dégrader et mener à la 1^{ère} guerre civile et il prend fait et cause pour le roi. Il défend la thèse absolutiste face aux parlementaires qui vont entrer en conflit politique et militaire avec le souverain. Il va écrire « les éléments de la loi » un ouvrage qui sera pendant très longtemps non publié. Il faut revenir un siècle en arrière au 16^{ème} siècle avec effectivement, l'établissement du

protestantisme en Angleterre sous la forme de l'anglicanisme impulsé par Henri VIII. Triomphe avec le règne d'Elizabeth 1^{ère} qui se fonde sur l'acte de suprématie de 1559. C'est à ce moment que naît un mouvement dans le courant anglicanisme qui s'appelle le puritanisme. Ils trouvent l'Eglise anglicane trop ressemblante à l'Eglise romaine aussi bien dans son extérieur comme dans la vitrine. Depuis leur avènement en 1559, les Tudor vont faire évoluer la monarchie anglaise dans le sens de l'absolutisme en favorisant une centralisation des pouvoirs au profit du roi et de son conseil. Le roi et son conseil tendant à consacrer de plus en plus les pouvoirs. Au même moment le régime ménage tout de même le Parlement qui est constitué de la chambre haute et de la chambre basse. A la mort d'Elizabeth 1^{ère} qui était restée volontairement célibataire afin de ne pas avoir d'héritier direct, l'ancien roi d'Ecosse à l'époque Jacques VI devient sur le trône anglais, Jacques 1^{er} et démarre la dynastie des Stuart. Il meurt en 1625 et son fils Charles lui succède et dans la continuité des Tudor, ils renforcent l'absolutisme et n'hésitent pas à heurter les parlementaires. En tant que chef de l'Eglise anglicane ils entrent en conflit avec les puritains en même temps que le problème politique qui tenait de la relation du roi et du Parlement. En 1638, la couronne anglaise se trouve avec une nouvelle révolte des écossais. L'Ecosse est sur le plan religieux presbytérienne, soit la forme protestante de l'Ecosse. C'est un calvinisme sans hiérarchie pastorale avec un régime d'assemblée, dans son organisation c'est très démocratique. Confronté à l'insurrection écossaise, le roi convoque le Parlement puisqu'il a besoin que les parlementaires votent les impôts afin de financer son expédition punitive. Dès que le Parlement se réunit en avril 1640, il entre en fronde avec le roi pendant deux décennies. Dès la fin de l'année 1641 commence une guerre civile qui va durer pendant 7 ans. On bascule dans un affrontement entre les anglais. L'armée du Parlement va être dirigée par Fairfax et Cromwell et va affronter l'armée du roi. Le roi Charles 1^{er} trahit par les écossais, est livré à Cromwell. Tombé aux mains des généraux des parlementaires, il est jugé et pendant son procès il se montre très offensif, il est sûr de son bon droit et les affronte frontalement. Il est décapité en 1649. La monarchie et la chambre des Lords sont abolies et on lui substitue pour éviter la proclamation de la République, on proclame le Commonwealth et le free state est créé le 16 mai 1649. Ils font une Constitution écrite en rupture avec toutes les traditions britanniques. Dans le contexte de rupture avec la monarchie absolue, Cromwell a voulu un instrument de gouvernement, il devient lord protecteur du Commonwealth. Il est représentant de la gentry puritaine ce qui est la petite noblesse et s'oppose aux grandes familles qui gravitaient autrefois autour du roi. Parvenu au fait du pouvoir, Cromwell tente de réformer les mœurs, encourage le commerce. Il se montre en politique étrangère partisan d'une politique ferme qui lui permet d'obtenir les faveurs du peuple. En 1658 il meurt et son fils Richard lui succède mais peu aimé il doit se mettre en retrait. Il y a de nouveau une rivalité de généraux entre Monk et Lambert. Monk va mettre un terme à la parenthèse du Commonwealth et du free state car en 1660 il rappelle finalement le fils de Charles 1^{er} réfugié depuis 1640 en France afin de le remettre sur le trône. Il prend le nom de Charles II. Quelques rappels sur l'histoire anglaise connue par Hobbes. Au regard de ces événements, Hobbes tout en soutenant le roi, s'est exilé et s'est réfugié en France dès 1640 où il va demeurer pendant 11 ans jusqu'en 1651. Il devient familier des cercles d'érudits français, il fréquente des savants français et en particulier Descartes avec qui il va avoir une controverse puisque Hobbes se situe dans la tradition britannique du nominalisme, il refuse d'accorder aux idées un autre statut que celui de construction à partir de données sensorielles. En gros, le raisonnement selon lui dépend des noms alors que face au nominalisme, Descartes affirme que le raisonnement n'est pas celui des noms mais bien ses sensations prônées par les réalistes. Cette opposition est déjà forte ancienne. Dans l'exil français, il devient un des précepteurs du futur Charles II d'Angleterre, et c'est dans l'exil français qu'il va écrire ses deux principales œuvres politiques. Il va rédiger le DECIPE en 1642 et surtout le Léviathan en 1651. Le véritable titre de l'ouvrage est « le Léviathan, traité de la matière de la forme et du pouvoir de la forme de la République civile et ecclésiastique ». Dans le livre de Job on voit s'opposer deux monstres, un terrestre et l'autre marin. Le terrestre est le Béhémoth qui règne sur la terre, à lui s'oppose le Léviathan qui règne sur les mers.

Béhémot est mâle et le Léviathan est femelle. Ces deux monstres sont d'après le livre de Job, issus tous deux du chaos mais Béhémot est la force du chaos alors que Léviathan est la force de l'ordre. Selon l'Apocalypse, les deux doivent réapparaître sur terre peu avant la fin du monde. Leur réapparition doit faire l'objet d'un règne de terreur avant que dieu ne vienne les détruire. Hobbes intitule son essai de 1651 en hommage. 17 ans plus tard il rédige une autre œuvre « Béhémot or the long Parliament » qu'il jugera utile de ne pas publier de son vivant. Le Léviathan est une somme philosophique, l'ouvrage se compose de 4 parties :

- De l'homme, de sa nature de son esprit, de ses manières de connaître et de la science
- De la République
- 3^{ème} et 4^{ème} partie les questions religieuses

Dès la publication en France de l'ouvrage le Léviathan, Hobbes se retrouve au cœur d'une polémique puisque certains l'accusent d'athéisme en cette période où l'athéisme n'était pas toléré. Dans le Léviathan il a défendu l'idée selon laquelle aucune autorité spirituelle n'était fondée à s'ériger en rival du souverain pouvoir. L'Etat de Hobbes ne devant incarner aucune volonté religieuse. Il y a chez lui l'idée que le pouvoir politique et religieux devait fusionner mais que le religieux ne pouvait contester le pouvoir politique. Finalement la prolongation du séjour de Hobbes est difficile avec son accusation et il décide de rentrer en Angleterre. A l'époque le Parlement a triomphé. En rentrant en Angleterre, Hobbes peut donner le sentiment qu'il se rallie à ses adversaires et aux vainqueurs de la guerre civile mais son choix n'est pas en contradiction avec le Léviathan. La légitimité du pouvoir politique tient à sa capacité à assurer l'ordre. Inévitablement dès lors qu'il choisit de rentrer en Angleterre, les relations avec Charles II se refroidissent. Avec l'arrivée du général Monk, Hobbes se voit interdire de publier sous le règne de Charles II tout écrit politique. Comme il a d'innombrables talents, il retourne auprès de la famille Cavendish et il se tourne désormais vers les maths, la biologie et la traduction d'Homère en anglais. Il meurt à plus de 90 ans ce qui était exceptionnel à l'époque.

2. Présentation de la pensée de Hobbes et rappel de l'interprétation de Léo Strauss sur la lecture de la religion de Hobbes

On développera :

A-Les hommes naturels

On partira du constat que Hobbes peut se définir comme un penseur matérialiste dans le sens il pense que l'être est fait de matière et que cette matière est animée uniquement par les lois mécaniques du mouvement, lesquels expliquent seuls les faits de la nature. Au commencement de tout est le mouvement et les êtres vivants en général (l'homme en particulier) appartiennent à la nature, leurs comportements peuvent être expliqués par les seules lois du mouvement. L'homme est un mécanisme. La sensation, le sentiment et la pensée sont les résultats du mouvement. La sensation est le produit de notre corps lors d'un heurt avec un objet extérieur qui va aller jusqu'au nerf résultant en une sensation. Le désir et la sensation. Dans cette perspective la volonté n'est pas autonome elle est juste le dernier appétit et l'homme est gouverné par des mécanismes du type stimulation / réponse. Chaque organisme vivant fait spontanément ce qui favorise sa force vitale, il est mû par des phénomènes physiologiques. L'exigence vitale de préserver son être propre est le moteur qui explique tous les comportements. L'homme se distingue des animaux par sa raison, la curiosité, la région, la crainte de l'invisible ou encore l'anxiété. L'homme ne vit pas seul, il a des semblables et la question se pose alors de savoir ce qu'il va se passer lorsque l'on met ensemble tous les hommes, chacun étant animé par sa tendance propre à la conservation de

sa force vitale. Le résultat est en réalité très peu enviable. Le paragraphe 1 parle de l'égalité des hommes quant aux facultés du corps et de l'esprit. Le deuxième parle du fait que l'égalité entraîne la méfiance. La défiance entre les hommes qui résulte de l'égalité entre eux les oblige à prendre les devants afin d'assurer la conservation du soi-même. Dans les deux derniers paragraphes, il analyse les 3 causes principales de querelles dans la nature humaine à savoir la rivalité en vue du profit, deuxièmement la méfiance en vue de la sécurité et troisièmement la fierté en vue de la réputation, cette troisième chose n'est qu'une bagatelle. Les hommes ne veulent pas seulement posséder des biens, ils veulent être reconnus par leurs semblables et jugés par leurs semblables aussi bien qu'ils se jugent eux-mêmes. Ils voudraient contraindre autrui à avoir la même opinion qu'eux.

Conclusion : Dans l'Etat de nature, tout autre homme est un concurrent. Tout homme est égal de l'autre s'ensuivent concurrence, défiance réciproque, envie de gloire et de réputation. L'homme est méchant par nature et là Hobbes rejoint Machiavel à propos de la méchanceté de l'Homme « Homo omini lupus » - « L'homme est un loup pour l'homme » l'état de nature envoie à l'animalité de l'homme. C'est un état de guerre permanent, la justice et l'injustice n'existent pas et il n'y a pas de droit naturel et il n'y a pas de droit de propriété naturel. Cette notion de droit de propriété ne prend vie qu'avec l'apparition du droit positif. Hobbes refuse le caractère naturel et antérieur à l'état de la propriété privée. Au regard de cette horreur que constitue l'état de nature qui met tous les temps en jeu la conservation du soi, les hommes cherchent à sortir de cet état de nature afin de sauvegarder leur propre existence. Cette sortie permet de définir le contrat social.

Sous peine de destruction, il faut que l'homme sorte de l'état de nature dominé par la passion, la crainte et la mort. Cette sortie de l'état de nature va passer par un contrat lequel ne peut être garanti que par un arbitre car les paroles dans l'état de nature ne sont que du vent et par conséquent il va être nécessaire d'avoir recours à une force coercitive qui sera en mesure de punir le non-respect du contrat par les contractants.

Lecture : Le premier paragraphe souligne le souci des hommes de pourvoir leur préservation en s'arrachant à l'état de guerre (les conventions sans le glaive, ne sont que des paroles, dénuées de la force d'assurer aux gens la moindre sécurité). Il y a la nécessité d'une force coercitive afin de punir les contractants du contrat qui ne l'ont pas respecté. Cela a pour objectif de nous faire sortir de notre état de nature. A la différence d'Aristote qui faisait de l'homme un animal social, celui-ci ne croit pas que la nature a instauré en l'homme l'instinct de sociabilité. L'homme ne recherche ses semblables que par intérêt et la société politique est le fruit artificiel d'un calcul intéressé afin de préserver son existence de l'état de nature. Le contrat social selon Hobbes nécessite des préalables et d'autre part des conditions de passage. Dans les préalables du contrat social, il faudra que cette force coercitive qui va s'imposer par l'effroi, soit unique afin qu'il n'y ait pas de recours possible contre son arbitrage. Il ne peut y avoir de bien dans les humains qu'au dépend des biens privés. Ils ne recherchent que leur intérêt.

B- Sortir de l'Etat de nature, le contrat social selon Hobbes

Les hommes vont transférer par contrat à un tiers le droit naturel que chacun possédait sur toute chose et engendrait à l'état de nature une violence permanente, c'est l'artifice qui va constituer les hommes en société politique et la volonté unique va se substituer à la volonté de tous et ainsi tous les représenter. « Il faut que tous les hommes confient tous leurs pouvoirs et toutes leurs forces à un seul homme ou à une seule assemblée qui puisse réduire toutes les volontés par la règle de la majorité, une seule volonté ». Le contrat qui va instituer l'état social n'est pas passé entre les citoyens et le

souverain mais exclusivement entre tous les citoyens. Le souverain est un tiers et reste extérieur au contrat. Il n'est engagé d'aucune façon par rapport aux contractants, il n'est donc pas parti prenant du contrat. Les hommes contractent entre eux, il ne promet rien aux contractants et ne doit rien à qui que ce soit et la renonciation des hommes à cette perspective ne peut être qu'absolue sinon l'état de guerre naturel continuerait. Les contractants et le sujet vont constituer un être unique, cet être unique est la République ou encore le Commonwealth / Civitas.

Le dépositaire de cette souveraineté est le souverain, tous les autres hommes sont sujets. Il n'y a aucune distinction à établir entre l'Etat et la société, ils ne font qu'un. Cette situation d'imbrication totale va perdurer jusqu'à Rousseau et les libéraux de la Révolution. Benjamin Constant dissociera l'Etat et la société.

C- Une analyse du Léviathan

Il apparaît comme le protecteur d'une ville paisible qu'il surplombe (ici c'est un homme et Léviathan est normalement femelle). Dans cette gravure on retrouve le symbole de l'épée et donc de la violence ainsi qu'une crosse épiscopale qui représente le maintien du pouvoir spirituel qui a été à l'origine de la première Révolution britannique. Le Léviathan est fait d'une multitude d'hommes. Sous l'épée on retrouve des cases représentant un canon, des armes, une forteresse, une bataille (énumération des dispositions du pouvoir temporel). Sous la crosse épiscopale on retrouve les représentations d'une église, un chapeau d'évêque, des signes de foudre d'excommunication du pouvoir épiscopal et dernièrement on a la symbolisation d'un concile. Ces dessins représentent les moyens typiques d'exercice du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Le combat politique produit des armes spécifiques et les concepts et distinctions ici présentés sont les armes politiques et les armes spécifiques des puissances indirectes spirituelles que dénonce Hobbes car il y voit les racines de la Révolution anglaise et qu'il faut endiguer par la réunion de l'ensemble des pouvoirs dans les mains du Léviathan. Le terme de Léviathan en dehors de la référence du titre, n'est utilisé que 3 fois en tout et dans le texte Hobbes préfère l'utilisation de la formule Magnus homo ou encore Magnus Léviathan, celui-ci va se manifester sous la combinaison de 4 figures, il est dit dieu mortel, grand animal, homme en grand et grande machine.

Ces 4 termes peuvent être dégagés avant de trouver une géométrie de la quarte. Entre dieu, l'animal et la machine, on nous renvoie vers l'inhumanité et la question des effets de l'Etat sous le signe d'inhumanité, une intervention nécessaire afin de corriger le caractère bestial de l'homme à l'état de nature. Il y a opposition entre la machine, l'homme et dieu. L'homme et dieu renvoient à la vie, est ainsi souligné la nécessité de faire surgir au sein de la nature une puissance antinaturelle où se rejoignent les dimensions de l'artifice et de la construction. Dans les propositions de Hobbes, on reconstitue des théories au sujet de l'Etat et des individus. Le Léviathan va faire la loi aussi bien juridique que morale et cette loi n'est rien d'autre que la volonté du souverain et ici Hobbes entend dénoncer l'erreur des doctrines parlementaires selon lesquelles le consentement d'un corps représentatif puisse ajouter quelque chose à la loi puisque celle-ci ne peut qu'émaner de la loi. Ce qui va faire qu'une loi en sera une sera le fait qu'elle puisse être mise en action par une force coercitive.

Le pouvoir du souverain est illimité, il n'y a ni droit ni morale au-dessus de lui puisque c'est lui qui définit le droit et la morale et sa souveraineté est aussi indivisible tous les pouvoirs sont concentrés en la seule personne du souverain et il ne doit rencontrer devant lui aucun pouvoir qui puisse le brider. Le souverain ne peut être déchu car il n'a pas signé avec le peuple et il n'a donc aucune obligation à l'égard de ses citoyens dont on pourrait lui reconnaître la transgression. Nul ne peut protester contre l'institution du souverain reconnu par la majorité ni incriminer les actions du souverain. Il n'y a pas opposition entre la science et le pouvoir souverain de l'Etat. Il n'y a nul besoin de protéger la science contre l'Etat. Le souverain possède toutes les marques de la souveraineté, c'est lui qui exerce la justice, il

dispose du droit de faire la guerre et la paix. Il choisit ses conseillers et ministres, il châtie et rétribue à discrétion et finalement distribue les honneurs et les rangs. Les députés ne sont pas les représentants du peuple mais les mandataires du souverain auprès du peuple. Il n'y a qu'un seul représentant du peuple et c'est le souverain en lui-même. En contrepartie de cette concentration extrême, le souverain doit procurer à ses sujets ce pour quoi les sujets sont sortis de l'état de nature c'est-à-dire la sécurité, la liberté qui est l'absence d'empêchement extérieur à nos désirs. Le souverain doit garantir à ses sujets l'égalité devant la loi et devant les charges publiques ainsi que l'instruction et l'éducation. La prospérité matérielle exige que le souverain lutte contre l'oisiveté et il y a une autre exigence, le souverain doit être pleinement heureux dans ses entreprises extérieures, s'il fait la guerre, il doit la gagner. S'il est vaincu la défaite l'oblige à s'incliner devant un pouvoir supérieur au sein, selon le Léviathan le gagnant prend cette place et la population a pleinement le droit de se rallier au vainqueur et de quitter le vaincu.

En conclusion de ce développement et de la théorie du souverain, on est présence d'un Etat illimité, d'un absolutisme dès plus abouti. Il faut faire attention à ce que cet absolutisme ne soit pas despotisme (le règne du caprice d'un tyran) et ce que ne comprendra pas au 20^{ème} siècle Karl Schmidt. Description d'un Etat absolutiste mais pas un despotisme ni une dictature. Le but de la loi engendrée par le Léviathan est de diriger les sujets du pouvoir afin qu'ils ne soient pas tentés par leurs pulsions. Le but de la loi est de libérer les sujets de leurs passions mais la loi ne saurait écraser et opprimer le sujet. Ce que préserve le Léviathan c'est l'autorité, il va faire de l'homo omni lupus à l'état de nature, un homo omni deus de l'état social. La moindre renonciation du pouvoir du souverain, renonce de fait aux fins.

D- La confusion / subordination du pouvoir religieux au pouvoir politique

Ce qui peut dissoudre l'Etat c'est l'absence d'autorité absolue et indivisible ou alors une conception fautive du pouvoir civil avec le pouvoir religieux. Hobbes préconise une confusion du pouvoir politique et du pouvoir religieux. Il faut que l'autorité politique n'entre pas en compétition avec l'autorité religieuse car Hobbes est hostile à toute division du souverain. Il défend l'autonomie de la sphère politique par rapport à toute église et sur le modèle de l'Eglise anglicane, il fait du souverain politique l'autorité religieuse suprême. La puissance de l'Etat Léviathan s'étend en matière spirituelle, ce qui conduit à saper les prérogatives du pouvoir pontifical. Il n'existe pour Hobbes aucune loi qui s'imposerait à la loi politique comme si elle était une loi supérieure. L'autorité souveraine doit être absolue et ne trouve pas sa légitimité dans une investiture divine, c'est parce qu'il est absolu que l'on considère son pouvoir comme divin. C'est par le contrat que ce pouvoir va trouver son principe.

Interprétation de Léo Strauss et la critique de la religion chez Hobbes (1933) :

L'œuvre de Strauss a été commencée en 1933 et reprise lors de son voyage à Cambridge et son œuvre demeure inachevée. Hobbes selon lui aurait procédé à une critique de la religion de la révélation qui se trouvait à la base de sa pensée politique. Cette critique n'est pas un effet du matérialisme de Hobbes que l'on voulait déterminer. Elle renvoie à une conception de l'homme et du monde que Strauss nomme les lumières radicales. Il veut rendre impossible toute politique théologique et il combat l'Eglise et la théologie responsable des guerres de religion. Il va le faire paradoxalement en s'appuyant sur l'autorité de l'écriture et il va déduire de la Bible la subordination du religieux au politique. Il affirme qu'Abraham avant de conclure l'alliance avec Dieu, était déjà un souverain temporel et que par conséquent Abraham ne doit pas sa souveraineté à Dieu mais à une relation purement humaine et sa souveraineté n'a pas été créée par son alliance avec Dieu. Strauss étend ce raisonnement à d'autres extraits de

l'ancien testament. A toutes les époques de l'ancienne alliance décrite dans l'ancien Testament, toute l'autorité se retrouve dans une seule main, souverain qui ne doit pas sa souveraineté à Dieu mais à des circonstances purement humaines. Le dualisme des autorités est infondé selon Strauss dans l'écriture et même contraire à cette dernière. Après s'être servi de l'écriture pour récuser l'autorité, il va entamer une critique de la religion de la révélation et radicaliser l'argument cartésien (*deus neglector*), il n'y a que de salut et d'enfer terrestre. Seules la science et la politique permettent à l'homme de s'en sortir. La genèse théologico-politique de l'Etat moderne est accréditée par Hobbes, Strauss va étudier les relations entre le roi Jacques 1^{er} et le pape Bellarmin entre lesquels une controverse éclate. Le roi en 1605 échappe à un attentat perpétré par des catholiques anglais en colère depuis l'instauration de la réforme protestante. Le calviniste Jacques VI devenu Jacques avait rédigé « les libres monarchies » qui envisageait la future relation entre l'Eglise et la monarchie. Le droit divin des rois n'était pas lié à une institution ecclésiastique, le souverain ne dépendait d'aucune religion et n'était subordonné à aucune loi commune. Le traité rejette la théocratie pontificale et récuse la conception presbytérienne. Il souhaitait un système d'assemblée beaucoup plus démocratique. Il y a la théorie des deux règnes avec l'idée d'un règne spirituel et un pouvoir temporel mais que le pouvoir temporel surpassait le pouvoir spirituel. Bellarmin protégeait un pouvoir indirect du pape, le pape donnait légitimité au pouvoir des princes et le roi dépendait avant tout du pouvoir pontifical qui lui donnait légitimité et lui donnait droit divin. A l'aube du 17^{ème} siècle se pose la question de savoir qui dispose de la souveraineté absolue du droit divin : Le roi ou le pape ? La maîtrise politique dispose d'un Etat souverain qui écarte toute ingérence extérieure même les ingérences catholiques romaines. Ces débats qui se retrouvent dans le livre de Hobbes donnent naissance à l'Etat moderne.

Chapitre 2 : La contestation de l'absolutisme : La pensée de Locke, de Montesquieu et de Rousseau

Introduction :

Les années 1640 vont constituer pour les monarchies absolutistes françaises et anglaises des années de secousses pour ces monarchies. Dans un rapport d'assimilation et de différenciation, on va constater que l'histoire anglaise va étendre son ombre sur le contemporain français. L'histoire anglaise va rendre possible une lecture critique de la monarchie française. L'expérience anglaise permet une critique nouvelle du despotisme et si le despotisme est critiqué c'est car il accélère le processus de destructions des formes politiques et sociales. Le despotisme des rois est perçu comme un facteur déclenchant de la monarchie et du processus de révolution de la monarchie. Les faiblesses de la monarchie semblent incapables de faire sentir tout leur poids de leur autorité. A partir des années 1650 on s'écarte d'une défense intransigeante de la monarchie contre les périls environnants et on en revient à l'idée que la monarchie est l'œuvre du peuple, les rois ont été faits pour les peuples, de tout temps il y a eu des peuples sans rois mais jamais il n'y a eu de roi sans peuple. S'affirme l'idée de droit de résistance à l'autorité légitime au nom du droit de la sécurité des biens et des personnes et des droits à la liberté qui appartiennent à chaque individu. La Fronde en France a été l'occasion d'une résurgence de discours politiques anti-absolutistes avant que Louis XIV ne remette une confiance absolue en l'absolutisme. Dans le même temps va subsister le mauvais exemple anglais. Après la guerre civile anglaise et après la période du Commonwealth, la royauté anglaise est restaurée et va déboucher sur la seconde révolution anglaise qui va donner naissance à la monarchie parlementaire. C'est suite à cet épisode que va se rattacher le nom de John Locke. Cette deuxième révolution anglaise va aussi profondément influencer l'opinion française à l'époque de l'absolutisme et en particulier au moment où Louis XIV abroge l'édit de Nantes, c'est justement par l'intermédiaire des protestants français exilés dans d'autres pays que les événements

britanniques vont avoir un écho au sein du Royaume de France. La fuite de Jacques II qui se voulait l'allié et l'imitateur de Louis XIV, se voit défaire et va montrer la fragilité de la monarchie dite absolue.

I. L'étude de John Locke (1632-1704)

1. John Locke dans le contexte de la glorieuse révolution

Il est le principal théoricien de la glorieuse révolution de 1688 qui va instaurer définitivement la monarchie constitutionnelle. Il n'y aura plus après de tentative de restauration mis à part celle de George III. Il naît à Bristol et part ensuite à Oxford afin de devenir médecin. Il devient le médecin personnel de Shaftesbury et a été amené à effectuer un assez long séjour en France entre 1672 et 1679, dates qui coïncident avec les guerres de Hollande conduites par Louis XIV et ont permis d'annexer la Franche-Comté. Il a eu l'occasion de passer par la faculté de médecine de Montpellier. En 1683 à la suite de la mise en cause de son protecteur lors d'une intrigue afin de mettre hors d'état de nuire Jacques II, il doit s'exiler en Hollande. Il y rencontrera Guillaume d'Orange. Après la première révolution qui a vu l'instauration d'un régime républicain, les héritiers de Cromwell n'arrivent pas à rester au pouvoir et en 1660 à l'initiative du général Monk, le prétendant Charles II retourne sur le trône. S'opère ainsi la restauration des Stuart. Charles II meurt en 1685 et son frère lui succède sur le trône et prend le nom de Jacques II. Jacques II est catholique en rupture avec l'anglicanisme religieux officiel de l'Angleterre et non seulement il appartient à une minorité, on le soupçonne aussi de vouloir réinstaller le catholicisme ainsi que l'absolutisme de Louis XIV. En 1688, les opposants à Jacques II vont faire appel à Guillaume d'Orange der Stadhouder qui avait épousé la fille de Jacques II. Guillaume d'Orange débarque en Angleterre avec une armée et à ce moment là, Jacques II va renoncer à son trône sans combattre d'où l'expression de glorieuse révolution. Avec la renonciation de Jacques II, Guillaume d'Orange, sa femme et sa fille accèdent au trône et deviennent roi et reine d'Angleterre en vertu d'un vote des deux chambres du Parlement. Ce vote qui les élève au trône d'Angleterre est accompagné d'un contrat, ils doivent souscrire aux conditions des deux chambres que l'on dénomme the bill of rights. En vertu de cette disposition qui a la particularité d'être écrite, le roi ne peut suspendre l'exécution des lois et ne peut avoir recours à l'absolutisme et reconnaît aussi formellement, qu'il est illégal de percevoir de l'argent pour la couronne sans le consentement du Parlement. Il y a clairement une rupture avec l'idée du Léviathan. Le peuple anglais choisit un roi qui se dit prêt à respecter la Constitution dont les clauses sont maintenant nettement définies. Dans ce contexte, Locke quitte son exil néerlandais afin de revenir en Angleterre et devient ministre du commerce et des colonies sous le nouveau roi. Il quitte ses positions ministérielles afin de terminer ses œuvres. Il meurt en 1704. Il est l'auteur de la Constitution de Caroline de 1669. Ensuite en 1690 au lendemain de son retour en Angleterre. Le premier de ces deux traités sur le gouvernement civil constitue une réfutation des thèses d'un certain Filmer, thèses qui sont jugées irrationnelles s'agissant de la monarchie absolue. Le deuxième traité contient l'essentiel de la pensée de Locke en opposition à celle de Hobbes au sujet de l'état de nature et du contrat.

2. La pensée politique de John Locke

A. Nous verrons ses pensées sur l'état de nature

Suivant la mode intellectuelle du temps, Locke comme Hobbes va partir des concepts d'état de nature et de nature originelle afin de donner naissance à la société politique. Il arrive après Hobbes et son œuvre majeure qu'est le Léviathan, le problème de Locke va être d'arriver à fonder la liberté politique jusqu'au droit à l'insurrection en partant des concepts

de Hobbes dont celui-ci a tiré une justification pour la monarchie absolue. Comment effectivement, arrive t-il à une conclusion différente que Hobbes en utilisant les mêmes moyens ; Par un certain artifice et surtout une habile progression de son raisonnement. Locke part des mêmes présupposés que Hobbes à savoir que l'état de nature se définit par un état de parfaite liberté des individus et surtout un état de parfaite liberté. Simplement pour Hobbes cet état de liberté et d'égalité est pour lui un état d'anarchie qui mène à des combats entre tous, pour Locke cela ne mène pas à l'anarchie et la liberté ne mène pas à la guerre de tous contre tous et la liberté naturelle est en effet bornée par la loi de nature c'est-à-dire la raison qui enseigne que nul ne doit nuire à un autre. La même logique implique donc que dès l'état de nature on puisse punir celui qui veut nuire et qui se faisant va violer la loi de nature. Tout le monde dans l'état de nature possède ce droit qui possède deux aspects, premièrement empêcher de nuire et deuxièmement obtenir réparation des dommages. Bien entendu le droit de punir n'est pas absolu et arbitraire, il exclut dans son exercice les fureurs de ce que Locke appelle les fureurs vainqueurs, irrités et vindicatifs. L'état de nature est déjà un état social. Les hommes sont obligés à l'état de nature de faire ou de ne pas faire certaines choses à l'égard des autres alors même qu'il n'y a entre eux aucune convention express. Au nombre des règles qui existent déjà entre les hommes à l'état de nature, il convient de compter le respect de la propriété privée. Chez Locke dans ces conditions le respect de la propriété privée existe déjà à l'état de nature. Peut être que dieu a donné aux hommes la terre en commun, mais la raison veut que les hommes en fasse un usage avantageux et commode, cette commodité exige une certaine appropriation individuelle des fruits de la terre mais de la terre en elle-même. Cette appropriation est fondée par le travail de l'homme mais se trouve limitée par sa capacité de consommation. C'est la justification naturelle de la propriété qui est antérieure à toute convention sociale. Elle va représenter aussi une difficulté.

B. Le passage de l'état de nature

Si l'état de nature n'est pas l'enfer décrit par Hobbes on comprend mal dans ces conditions comment les hommes vont se dépouiller volontairement de cet état de nature. Locke fait remarquer que si les hommes aiment bien l'état de nature, ils n'en étaient pas moins exposés à certaines choses et vont préférer la société politique non pas pour du bien mais pour du mieux. Nous sommes amenée ainsi à commenter l'extrait tiré du gouvernement civil. Locke justifie l'état de nature par la société politique alors que cette justification se fait en deux temps, le §123 prend actes des difficultés inhérentes à l'état de nature et les §124 à 127 vont définir les 3 caractères essentiels de l'association politique qui vont apporter ce mieux par rapport à l'état de nature. Il montre que dans l'état de nature, la jouissance d'un droit reset incertaine et peut faire l'objet de l'invasion d'autrui. La principale occupation des hommes est de conserver leur propriété et il manque 3 caractères pour cela à l'état des natures :

- Des lois établies
- Un juge reconnu qui ne soit pas partial
- Un pouvoir

Ces éléments caractérisent l'état et c'est pour bénéficier de telles améliorations que les hommes changent de l'état de nature à la société politique. Effectivement pour Locke, la propriété de l'homme est reconnue à l'état de nature mais reste exposée à une grande précarité et les lois de nature bien que claires et intelligibles à toutes les créatures raisonnables, ne sont pourtant pas observées en raison de la force des intérêts. Locke sait que l'on ne partirait pas de l'état de nature pour un état pire encore, il écrit aussi « on ne saurait prêter à une créature raisonnable la raison de changer d'état pour être plus mal », chez Hobbes l'état de nature est mortel et il y allait de la vie de chacun d'où le sacrifice de la vie de chacun. Le contrat social va aboutir à une situation irréversible, chez Locke au contraire il en va différemment puisque le passage de l'état de nature à la société politique ne se fait plus dans un mouvement de panique mais il s'agit seulement de tranquillité et de

prospérité, autrement dit chez Locke on échangera d'état qu'à la condition de conserver au minimum ce que l'on avait dans l'état de nature, dans ces conditions le contrat social est une décision réfléchie et volontaire soumise à la technique et bien évidemment réversible. C'est-à-dire que si l'on se rend compte que notre société politique est plus mauvaise que l'état de nature, on peut le cas échéant s'en dénouer et revenir à l'état de nature. C'est ce que l'on appelle le droit de dissidence et de résistance. D'autre part le changement d'état ne peut s'opérer que par consentement « les hommes étant tous naturellement libres égaux et indépendants, il ne peut être tiré de cet état et soumis au pouvoir politique d'autrui sans son propre consentement ». Locke s'oppose à la thèse absolutiste et l'absence de consentement, le pouvoir royal n'est pas le prolongement du pouvoir paternel, il n'y a donc pas de lien avec le pouvoir politique. Le gouvernement du père doit préparer l'enfant à exercer convenablement sa raison et sa liberté. Hobbes présente le pouvoir comme une conquête ce que réfute Locke car le gouvernement ne saurait être élitisme car le consentement des hommes aux gouvernements absolu est inconcevable et Locke faisant allusion au Léviathan « ce serait assurément s'imaginer qu'il serait fort doux pour les hommes d'être dévoré par des lions ».

Définition du contrat social de Locke : Dans l'état de nature l'homme possède deux pouvoirs, il peut faire tout ce qu'il juge bon de faire afin de sauvegarder sa propre personne, il peut également punir les crimes commis contre les lois naturelles. L'homme va se dépouiller de ces pouvoirs au profit de la société qu'il détenait à l'aube de l'état de nature, la société à 3 caractères essentiels. Elle est l'héritière des hommes libres à l'état de nature. Par le contrat, les hommes libres n'aliènent qu'une partie de leurs droits, à la suite du contrat on peut comparer les droits conservés comme la propriété privée et les droits aliénés qui sont les conditions d'exercice des droits conservés (le droit d'interpréter la loi naturelle et la possibilité de punir). A partir de là on peut définir les pouvoirs essentiels de la société politique c'est-à-dire le pouvoir législatif qui va régler comment les forces d'un état doivent être employées pour la conservation de la société de ses membres, le pouvoir exécutif va assurer l'exécution des lois positives au-dedans et un troisième pouvoir pour le dehors qui concerne la guerre et la paix, que Locke appelle le pouvoir confédératif. Le pouvoir exécutif doit toujours rester sur pied mais pas obligatoirement avec le pouvoir législatif mais il faut éviter les abus en donnant les pouvoirs à différentes personnes et ne pas les concentrer dans les mêmes mains. Le pouvoir exécutif doit lui rester subordonné même si quantité de choses sont laissés à discrétion de celui qui détient le pouvoir exécutif. LA sortie de l'état de nature n'a donc de sens que si elle permet d'aboutir à mieux protéger la propriété privée qu'il avait déjà dans l'état de nature. C'est ainsi que Locke écrit, « cherchez dans les lois établies d'un gouvernement un asile et la conservation de leurs propriétés » On peut donc en conclure que pour Locke à la différence de Hobbes, les droits naturels ne disparaissent pas à la suite du consentement à la société. Le pouvoir de la société incarné au premier chef par le pouvoir législatif ne peut être supposé devoir s'étendre plus loin que le bien public ne le demande c'est-à-dire la préservation de la propriété, il en peut être absolument arbitraire sur la vie et les biens du peuple. Le pouvoir législatif quoique suprême n'est pas absolu. Chez Locke il y a une force au dessus. On trouve chez lui un principe qu'est celui du droit de l'homme garantit des droits fondamentaux.

C. La doctrine de la règle-liberté

Dans l'association politique, les lois de la nature s'incarnent dans les lois civiles et c'est à ces lois que le juge se réfère et c'est seulement à l'encontre de ceux qui transgressent les lois que la force publique peut être légitimement employée. L'Etat de Locke est donc un

gouvernement de loi, le gouvernement de la loi et la liberté sont indissociables. Doctrine qui sera le cœur du libéralisme moderne. L'essence de la liberté ne consiste pas à pouvoir tout faire, elle est une situation où l'on n'est pas soumis au pouvoir arbitraire d'autrui, la liberté n'est pas un pouvoir mais un rapport social. La liberté existe dans l'état de nature où nul n'est soumis à personne et si les droits naturels doivent être conservés dans l'état politique, une situation de liberté doit également exister dans ce dernier état. Il importe pour éviter les occasions de conflit, de fixer les limites des domaines propres de chacun et c'est ce qu'accomplit la loi. La loi est au premier chef connaissance de ce que nous devenons faire et ne pas faire si nous ne voulons pas empiéter sur la propriété d'autrui. La loi nous donne ainsi le moyen intellectuel d'éviter tout litige avec autrui, la loi ainsi conçue rend possible la liberté. Au §57 du traité de gouvernement civil, « Là où il n'y a pas de loi il n'y a pas de liberté ». Sous le règne de la loi, notre pouvoir d'agir est limité puisqu'il nous faut nous abstenir d'empiéter sur la propriété d'autrui. Notre pouvoir d'agir est limité car on ne peut pas empiéter sur la propriété d'autrui, sauf que notre liberté est illimitée car nous ne sommes exposée à rien de ce qui limite la liberté c'est-à-dire à aucune coercition. Si nous agissons conformément à la loi, personne ne sera fondé à venir contrecarrer nos plans. Le citoyen qui obéit à la loi et est libre totalement sans restriction, il est soumis à des contraintes mais à aucune coercition. Il ne faut aucune incertitude, la loi doit être claire, générale, publique, non-rétroactive, stable et la même pour tous.

D. Le droit à l'insurrection

Pour lui le pouvoir est un dépôt. Face au gouvernement, le peuple garde une souveraineté potentielle en réserve et c'est lui, le peuple et non le législatif, qui détient le vrai pouvoir souverain. Il y a de sa part dépôt, le peuple confie le pouvoir aux gouvernants mais il n'y a pas de contrat de soumission. De fait au couronnement de tout son édifice, Locke va placer le droit de résistance à l'oppression, le droit d'insurrection que l'auteur va qualifier de droit « à en appeler au ciel ». « Le peuple s'est réservé un droit qui appartient généralement à tous les hommes lorsqu'il n'y a point d'appel sur terre, à savoir le droit d'examiner s'il y a juste sujet d'en appeler au ciel ». L'inertie naturelle du peuple ne le porte pas à s'insurger mais juste à la stricte extrémité. Lorsque le fardeau de l'absolutisme devient trop insupportable, il n'est plus de théorie de l'obéissance qui tienne. Il élabore ici une théorie complète de la révolution justifiant à l'avance la révolution Whig de 1688 et par delà aussi les événements des futures révolutions américaines et françaises de la fin du 18^{ème} siècle. En fait Locke reprend des arguments qu'il monte à la théorie de St-Thomas D'aquin à savoir que l'on a le droit de résister par la force à un pouvoir politique tyrannique. L'originalité de Locke est de présenter le droit de résistance à l'oppression comme un principe constitutionnel organiquement intégré à la Constitution elle-même. IL va rendre la révolution inutile, il va forcer ainsi d'avance le gouvernement à se tenir dans de justes limites pour ne pas enclencher ce processus constitutionnel. Pour conclure, la pensée politique de Locke constitue indiscutablement la base de la démocratie libérale d'essence individualiste dont on peut aussi reconnaître plusieurs prémisses chez Hobbes lui-même.

II. L'étude de Montesquieu

Dès le 18^{ème} siècle, Voltaire qui jalousait Montesquieu comme d'autres auteurs (Condorcet ...), l'ont accusé de composer avec des préjugés. Son œuvre « l'esprit des lois » se porte à plus d'une lecture. Et Montesquieu pose une question singulière à l'historien des idées politiques. De son vivant il avait une grande notoriété et a bénéficié d'une réputation durable de grand penseur même si sa doctrine reste assez insaisissable.

A. La vie et l'œuvre de Montesquieu

Charles-Louis de Seconda, baron de Montesquieu est né le 18 janvier 1689 au château de la Brede. Il a suivi entre 1700 et 1705 des études au collège d'art oratoire de Guilly et ensuite des études juridiques à Bordeaux. Il est devenu ensuite avocat puis conseiller au Parlement de Bordeaux. Il épouse une protestante et va hériter d'un parent le titre de président amortier du Parlement de Bordeaux. En 1721 à l'âge de 32ans il publie les « lettres persanes » qui va rencontrer un grand succès et entre alors à l'académie de Bordeaux où il va s'intéresser à un large éventail de disciplines scientifiques. EN 1726, il va vendre sa charge de Président qui ne l'intéressait pas et finit pas s'installer à Paris où il fréquente des salons et va être élu à l'académie française. Il entreprend des voyages à la fin des années 1720, en 1728-1729 il va en Autriche-Hongrie, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Entre 1729 et 1731 il va être reçu et être choyé en Angleterre avant d'être admis dans la Franc-Maçonnerie. En 1734 il publie ses considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence, thème à la mode à l'époque et s'engage ensuite dans un travail plus vaste qui débouchera en 1748 sur « de l'esprit des lois ». Cette publication va lui valoir des déboires puisque le livre est interdit par la censure royale en France et il est ensuite mis à l'index à Rome en 1751 puis finalement condamné par le Sorbonne en 1752. En dépit de ces condamnations multiples sur lui, le succès de l'ouvrage auprès du grand public est immédiat puisque l'on va compter une douzaine d'éditions en 2ans. Montesquieu est d'un côté affecté par la polémique tout en bénéficiant de l'aura que lui procure à l'échelle du continent tout entier son ouvrage. Le livre est rapidement traduit dans toutes les langues et en particulier auprès des despotes éclairés comme Frédéric II de Prusse ou encore la tsarine Catherine II de Russie qui va prétendre s'en inspirer en 1767 dans son code des lois ». Les anglais vont accueillir avec enthousiasme le livre du gascon qui fait l'éloge de leurs institutions et vont s'empresser d'adopter l'interprétation de leurs institutions donnée par Montesquieu. Les dernières années de la vie de Montesquieu sont difficiles pour lui, il devient presque aveugle et il meurt finalement à Paris le 10 février 1755, 5ans après la sortie de son ouvrage. « De l'esprit des lois » est le fruit d'un travail d'une vingtaine d'années d'efforts. Cet ouvrage est le grand dessein intellectuel de Montesquieu, il dit aux sorties du collège « on me mit dans les mains des livres de droit, j'en cherchais l'esprit », selon lui l'esprit sont les motifs, les tendances d'après lesquelles on se dirige, les principes. Il tente de saisir le juridique et le politique dans tous les aspects de la réalité sociale. Étant ainsi un précurseur de l'école française de sociologie comme Durkheim. On peut dégager la problématique de Montesquieu. Pourquoi dans tel pays donné à un moment donné sur tel sujet, adopte-t-on telle loi ? Pourquoi telle loi est efficace et l'autre ne l'est pas ? Question intéressante pour l'historien, le politologue ou le juriste. On ne peut trouver une réponse que son on admet qu'un esprit gère bien les lois. Il a lu des historiens modernes, des récits de voyage (Orient ...) et il connaît aussi fort bien les auteurs anglais contemporains. Sa méthode est historique et comparative et c'est un homme sensible à la diversité concrète qui se défie des théories abstraites. L'esprit des lois se compose ainsi de 6 parties et de 31 livres qui sont eux-mêmes divisés en de nombreux chapitres parfois très courts. Il y a une confusion au fur et à mesure que se développe le projet. Les 8 premiers livres sont la première partie à propos de la théorie des gouvernements, c'est un chef-d'œuvre achevé au cœur d'un ouvrage non-achevé. La deuxième partie se compose des livres 9 à 13 et elle étudie les lois dans leur rapport avec La Défense de l'Etat, la liberté et la sûreté. Les moyens de gouvernement à savoir les impôts et les revenus publics. Il faut entendre une

relation réciproque et non une liaison à sens unique. LE livre 11 a pour titre « des lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec la Constitution », le chapitre 6 a pour lien la Constitution anglaise avec la théorie de la séparation des pouvoirs. Les livres 14 à 18 analysent les causes physiques, les lois doivent être relatives au physique du pays, au climat glacé ou tempéré, à la qualité du terrain, à sa situation et sa grandeur. La composition de l'ouvrage devient de plus en plus confuse avec les ouvrages 19 qui fait appel à la notion d'esprit général de chaque nation forgeant gouvernement, religion, tradition, mœurs et manières. Errant une prépondérance aux causes morales. La 5^{ème} partie couvre les livres 20 à 25, on y traite ici des lois dans le rapport qu'elles ont avec le commerce. En fait, c'est cette 5^{ème} et avant dernière partie qui correspond à une période de rédaction harassante pour Montesquieu car va de 1745 à 1748 « mon travail s'appesantît, je suis accablé de lassitude », le même ensemble général qui caractérisait les 8 premiers livres, disparaît. On est plus en présence d'un ouvrage cohérent. Le livre 26 sur les lois et l'ordre des choses sur lesquelles elle statue et le livre 29 sur la manière de composer les lois. La 6^{ème} partie se termine par une histoire de la féodalité et du droit français ancien qui représente un changement complet de registre intellectuel. Cette partie englobe les livres 30 et 31. Dans cette dernière partie consacrée à l'histoire de la féodalité, Montesquieu aborde le problème des origines de la monarchie qui est discuté avec passion depuis la période de la monarchie. Il y a bien sur des arrières pensée nobiliaires et anti-absolutistes.

B. L'exposé de la pensée politique de Montesquieu à travers une analyse « de l'esprit des lois »

1. Les lois

Il est le premier à être parti non pas sur des essences mais sur des faits afin de dégager des lois. Sa démarche est totalement à l'opposé de celle d'un Rousseau qui lui privilégiant l'intuition, commencera par écarter tous les faits. Montesquieu dans son souci des faits, se présente sous la forme d'un juriste et d'un spécialiste du politique. Pour lui, la société n'est l'effet ni d'une institution divine ni d'un ordre naturel. Il est fermé à la métaphysique comme à la théologique, il reste mal à l'aise sur le terrain abstrait du fondement de la société et du droit, ce qui explique aussi qu'il se tienne à l'écart des théories du contrat social qui s'imposent dans la réflexion politique de son temps. Chez lui il y a une absence remarquable de tout contrat social puisque pour lui le problème de l'origine est une question absurde, la société se précède toujours elle-même. Il faut se référer à sa 44^{ème} lettre persane « Qu'on ait commencée par rechercher soigneusement quelle est l'origine des sociétés cela me paraît ridicule, si les hommes n'en formaient point est se fuyaient les uns les autres, il faudrait chercher la raison, (...) un fils est né auprès de son père et il s'y tient, voilà la société et la cause de la société ». Pour rendre compte de la société, il suffit d'un homme et de son fils. Montesquieu refuse de soumettre la matière des faits politiques à des principes religieux et moraux et il refuse aussi de les soumettre aux concepts abstraits de la théorie du droit naturel. Pour lui, dans son refus du droit naturel, les lois comme il écrit, elles sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Le dessein de Montesquieu est bien de changer qq chose dans la définition de la loi qui est admise. Avant de prendre avec Montesquieu le nouveau sens d'une relation entre des variables phénoménales, c'est-à-dire avant de se rapport à la pratique des sciences modernes, la loi appartenait au monde de la religion, de la morale et de la politique. Montesquieu rejette justement cette ancienne conception du mot loi. Mais les lois le mettent sur le même pied que les êtres. La loi ne sera plus le reflet d'un ordre idéal et divin mais un rapport restant minant au phénomène.

Montesquieu va en appeler constamment à des causes que les hommes ignorent à savoir le climat, le terrain, les mœurs, a logique interne d'un ensemble d'institutions. Lois naturelles // lois positives.

Chez Montesquieu les lois dérivent d'un mix de nature et de culture. De même que les atomes et les bêtes ont des lois qui n'ont pas fait et qui n'en connaissent pas, de même l'homme bien qu'il intervienne manifestement dans la conception de certaines lois, il reste soumis à des lois qu'il n'a pas faites et qu'il connaît mal d'où la diversité des lois.

2. La théorie des gouvernements

Ces gouvernements, Montesquieu va nous les faire voir comme complets et définitifs et ramassés sur eux-mêmes de toutes les époques de leur histoire. Ce qui est important et constitue l'originalité de la pensée de Montesquieu, c'est qu'il rompt avec la classification traditionnelle des gouvernements qui était hérité de la pensée grecque. Jusqu'alors on classait les gouvernements en fonction de l'étendue des décideurs qui arrivaient au pouvoir. On distinguait la démocratie (le pouvoir apparut anti aux hommes), l'aristocratie (le gouvernement des meilleurs), la monarchie (où le pouvoir n'appartenait qu'à un seul. Montesquieu va démarrer une nouvelle constitution en classant monarchie, république et despotisme. Cette nouvelle classification est moins sûre que la traditionnelle dans la mesure où Montesquieu va être obligé de distinguer dans la République, l'aristocratie et la méritocratie. Il va classifier par nature et principe.

Le principe comportement individuel type ainsi que les passions humaines qui le font mouvoir (le ressort) alors que la nature est la structure particulière.

On distinguera concernant les différents gouvernements, 1° les républiques, 2° les monarchies, 3° les despotismes. Chacune se différencie par sa nature et son principe. Les républiques du point de la nature, sont le peuple en corps soit certaines parties en corps. Le principe, le ressort ou encore la passion humaine c'est la vertu. Dans les aristocraties le principe n'est plus la vertu mais la modération. Pour les monarchies, un seul gouverne mais par des lois fixes et établies, le principe est bien sûr l'honneur. Dans les despotismes, un seul gouverne sans lois et sans règles entraînant tout par sa volonté et ses caprices.

Le peuple est à la fois sujet et monarque dans les républiques démocratiques. Il donne ses suffrages qui expriment ses volontés, Montesquieu écrit que la volonté du souverain est le souverain lui-même. Ce qu'il ne peut pas faire par lui-même il le fait au travers de ministres ou encore de magistrats. Il est de la nature de la république qu'elle soit démocratique ou aristocratique, qu'elle n'ait un petit territoire sans cela elle ne peut subsister. Le bien commun est souvent mis en danger par la particularisation des intérêts. Dans une petite République le bien commun est plus proche de chaque citoyen. Le principe de la République démocratique fait agir les citoyens, on demande à ce que l'Etat s'occupe de l'intérêt public en faisant un sacrifice régulier de lui, de son indiscipline et de tous ses appétits, exigences étrangères au gouvernement. La démocratie est par sa nature le gouvernement du plus grand nombre et elle fonctionne mal si les lois cessent d'être exécutées, la cause ne peut en être que dans la corruption du caractère du plus grand nombre ; IL faut donc que cette vertu ne cesse jamais et c'est pourquoi on a besoin de la toute puissance de l'éducation pour apprendre aux enfants ce renoncement à soi-même, chose très pénible. Cet amour des lois et de la République demande une préférence continuelle à l'intérêt public. Toutes les lois doivent aller dans ce sens et la voie extrême du partage des terres n'est pas à exclure. Point de luxe sinon on tombe dans les intérêts privés. Il y a une nostalgie des antiques Républiques. Cette référence aux modèles antiques, introduit des cas d'espèces commises par les républiques marchandes. Dans ces dernières comme les provinces-unies, ces républiques posent un

problème à Montesquieu car contrairement au tableau précédemment brossé avec une austérité, on trouve des riches et des pauvres, des ambitions et des désirs et à partir de là comment ces républiques ne sont-elles pas corrompues ? C'est que l'esprit de commerce entraîne avec soi celui-ci celui de frugalité, d'ordre et de règle ainsi que de travail et de tranquillité. Ainsi tandis que cet esprit de commerce subsiste, les richesses produites n'ont aucun mauvais effet. La voie de la Hollande n'est pas généralisable et reste étrangères aux français.

Montesquieu distingue les aristocraties. La puissance souveraine appartient à une partie du peuple qui se réduit à un petit nombre de citoyens, ceux que l'on appelle les meilleurs. Dans ces conditions il faut moins de vertu que dans les démocraties mais plus que dans les monarchies. On parle alors de « modération » à défaut d'être égal à son peuple, il lui faut au moins être égale à elle-même et donc être modérée. Cette distinction qu'il opère entre démocratie et aristocratie a nourri la réflexion des commentateurs et en particulier le philosophe Althusser. Selon lui, Montesquieu ne croit pas en la république car selon lui le temps des républiques qui s'assimile aux cités-Etats de l'antiquité. La république n'est plus envisageable au 18^{ème} siècle avec l'émergence des monarchies et des empires. Par ailleurs, toute vie en république est une éducation sans fin et par les lois, la république doit pousser les citoyens à la vertu ce qui est impossible.

La monarchie de par sa nature, est le gouvernement d'un seul qui dirige l'Etat par des lois fixes établies. C'est le régime de l'honneur. Cela suppose l'existence de pouvoirs intermédiaires par un dépôt des lois. Ces pouvoirs intermédiaires ont pour fonction de canaliser l'élan souverain en brisant son élan. Point de monarque, point de noblesse et vice-versa. Le clergé est un autre pouvoir intermédiaire dangereux dans une République. A côté on a également les villes avec des privilèges qui sont également un pouvoir intermédiaire. Le dépôt des lois sont des lois fondamentales fixes et établies qui sont placées à la garde d'un corps choisi. Sans cesse ce corps les rappelle, les arrache à l'oubli. Il est évident que le corps est le Parlement selon Montesquieu. On a un système de contre forces qui tiennent l'Etat monarchique, de ce fait un mouvement de sédition se montre automatiquement freiné par ce jeu de contre forces. Si la forme républicaine convient aux petits Etats, la forme monarchique est utile pour les Etats de taille moyenne. La monarchie trouve son principe, son ressort dans l'honneur c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition. L'honneur est la soif d'ambitions, de décorations. L'honneur mène les Républiques à leur perte »

« Chacun va au bien commun en croyant aller à ses intérêts particuliers ». – Montesquieu

L'honneur sert l'Etat monarchique et oppose une borne aux intentions imbuës de la souveraineté.

Par sa nature le despotisme est le gouvernement d'un seul sans lois et sans règles qui entraîne tout par sa volonté et ses caprices et par son principe, le despotisme est le régime de la crainte. Lorsqu'il parle de despotismes, Montesquieu pense surtout à l'Empire Ottoman, à la Perse, à la Chine et au Japon.

Citation à reprendre sur la volupté

Le tyran se livre dans son harem à ses passions les plus brutales. Le despote ne s'occupe guère des affaires politiques car occupé par ses passions et nomme donc un vizir auquel il va abandonner tout pouvoir. A son tour le Vizir va déléguer le pouvoir reçu du despote à des subordonnés et ainsi de suite se poursuit la délégation du pouvoir jusqu'au plus simple sujet. On peut définir le pouvoir despotique comme une hiérarchie verticale de pouvoirs absolus qui sont toujours détenus à chaque niveau par un seul homme, toujours exercé de façon arbitraire sans loi ni contre-pouvoir. La vertu n'est pas nécessaire dans le gouvernement

despotique, l'honneur y serait dangereux. « Il faut donc que la crainte abatte tous les courages et y éteigne jusqu'au moindre sentiment d'ambition ». Le despotisme est le premier gouvernement dans son esprit. A la différence de la République et similairement à la monarchie, ce gouvernement existe même s'il est limité. Il n'y a pas de réelle structure ni de lois.

-C'est un gouvernement existant

-C'est selon Montesquieu l'idée du mal absolu et du malheur politique sans transcendance politique ni juridique, il ne possède aucun passé ni avenir c'est donc « le régime de l'instant ». Les despotes ne règnent que sur des territoires abandonnés et des déserts.

Le despotisme est une illusion géographique. A travers le despotisme, c'est la monarchie absolue qui est ici visée. Il dénonce ici les tentations du régime à prendre tous les pouvoirs. En dénonçant le despotisme, Montesquieu ne défend pas la politique de l'absolutisme, mais les libertés particulières de la classe féodale, sa sûreté personnelle, les conditions de sa pérennité, et sa prétention de reprendre dans les nouveaux organes du pouvoir, la place dont la monarchie absolue l'a frustré. Ainsi, ce despotisme est un régime existant et donc une menace existante.

3. La Constitution anglaise ou la séparation des pouvoirs

Les 6 premiers § montrent la séparation des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif. Les représentants seuls sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'est pas apte à gouverner directement mais apte à choisir ses représentants. Il y a une défense du bicamérisme, les gens distingués par la naissance, les richesses et les honneurs ne doivent pas être confondus avec le bas peuple. Il est donc bon que les nobles et le peuple aient chacun leur Assemblée et délibèrent. En Angleterre cela ressemble à la chambre des Lords et la chambre des communes. Montesquieu affirme que le système britannique loin d'être révolutionnaire est en fait le sommet du gouvernement gothique en faveur duquel il exprime sa préférence. Il y a également un passage obscur dans cet extrait « ce beau système a été trouvé dans les bois ». Montesquieu montre ici les mœurs aristocratiques des anciens germains où le roi était élu par les nobles et était ainsi un père parmi ses pairs à l'opposé de la monarchie absolue qu'il condamne. La liberté du citoyen sera possible si et seulement si les pouvoirs sont séparés c'est-à-dire détenus par des hommes différents. Dans la plupart des royaumes d'Europe, le gouvernement est modéré car si les princes exercent les deux premiers pouvoirs (législatifs et exécutifs) il n'a pas la puissance de juger. Montesquieu analyse ensuite en détail chacun des trois pouvoirs et il apprécie que la Constitution anglaise consacre les privilèges, il approuve le bicamérisme dans la mesure où les nobles et le bas-peuple ont des intérêts séparés. Le pouvoir exécutif doit être détenu par un monarque qui doit avoir un droit de veto sur les lois votées par le pouvoir législatif comme celui-ci a le droit de récuser l'exécutif. Le régime anglais constitue selon l'auteur l'exemple parfait du régime modéré grâce à l'équilibre des pouvoirs. Le gouvernement gothique est une allusion à l'auteur Tacite dont le principe de l'élection du roi par ses pairs est étudié ici.

La signification accordée à cet extrait est débattue depuis l'apparition même de l'ouvrage. Le problème de l'ouvrage est de savoir si Montesquieu se montre ici partisan du régime de monarchie constitutionnelle tel qu'il a été instauré en Angleterre ou s'il défend une Constitution de type féodal. Sa conception de la liberté est-elle libérale ou bien aristocratique et d'une certaine façon assez réactionnaire ?

Il défend que la Constitution d'Angleterre a engendré un mythe car effectivement la séparation des pouvoirs n'existe pas chez Montesquieu. Oui l'exécutif empiète sur le législatif avec le veto, vice versa et finalement le législatif peut aussi empiéter sur le pouvoir judiciaire en se nommant juge. C'est une combinaison / fusion des pouvoirs et la modération résulterait d'un partage des pouvoirs entre les 3 puissances à savoir le Roi, la chambre haute et la chambre

basse. Ce partage vise à exclure le despotisme populaire et la détention du judiciaire par l'exécutif. La noblesse gagne ici avec Montesquieu deux avantages considérables : Elle y gagne une force politique majeure avec la chambre haute, elle y gagne aussi des privilèges et un avenir garanti contre les demandes du roi et du peuple. Ce chapitre 11 comporte des couches de rédaction à des dates différentes. Montesquieu a empilé ces couches ce qui fait que la question débattue à propos de cet extrait laisse planer son intention balançant entre les privilèges de l'aristocratie et l'amour du peuple.

4. La théorie des climats

Il y a un débat sur la nécessité de la liberté. Au 16^{ème} siècle Jean Bodin dans son ouvrage « La République » a été le premier à introduire la notion de climat en politique dans la compréhension des différents régimes. Dans son ouvrage et son chapitre premier du livre 5, il affirme que les 3 climats qu'il distingue le climat nordique ; le climat tempéré ; le climat du midi.

Il qualifie l'homme du nord comme robuste et comme non-parleur, il se fait diriger par la force. A lui il oppose l'homme du midi qui est rusé, porté sur les sciences occultes, la philosophie et les mathématiques. Cet homme ainsi défini se gouverne par la religion. Le dernier homme du climat tempéré est à la fois moins fort que l'homme du nord mais plus raisonnable que l'homme du midi. Il se gouverne par la raison et la justice. Il est le premier à se poser la question du lien entre le climat et la politique. Ce débat tourmente Montesquieu et après qu'il ait écrit les causes du gouvernement, il va aborder l'influence des causes physiques dans son livre 14 qui a pour nom « les lois et leurs rapports avec le climat ». Il s'intéresse ainsi aux effets de l'air froid et de l'air chaud, l'air froid va insuffler aux individus plus de force corporelle, de confiance, de connaissance de la supériorité, d'ambition mais aussi moins de soupçons, de politique et de ruses. Dans les climats froids on est peu sensible au plaisir, à la douleur et à l'amour. Pour illustrer cet homme des climats froids, Montesquieu cite les anglais. Dans le livre 17, il aborde ensuite le thème des rapports entre la nature du climat et la servitude et à ce propos, il est tout à fait inépuisable en propositions générales. Il pose la question de savoir pourquoi en Asie il y a un esprit de servitude tandis qu'en Europe il y a un génie de liberté. La raison en tiendrait au climat car en Asie il n'existe pas de réelle zone tempérée, le climat chaud entre directement en contact avec le climat froid. En Europe on distingue une zone tempérée très étendue qui sépare les deux climats précédents. Les peuples guerriers froids et actifs tombent directement avec des peuples efféminés et timides. En Europe au contraire, les climats du midi au nord se refroidissent ce qui fait que l'on oppose le fort au fort.

5. Le gouvernement gothique ou l'éloge de la noblesse

Montesquieu va aborder l'histoire de la féodalité et du droit ancien plus particulièrement aux livres 26-27-31-28. Il aborde le problème des origines de la monarchie. Il y avait déjà toute une littérature préexistante avec laquelle il a su se positionner. Une idée a dominé toute la littérature politique à son siècle, à savoir que la monarchie absolue s'est établie contre la noblesse. Le roi s'est appuyé sur les roturiers afin de balancer la puissance de la noblesse menant à la querelle des germanistes et des romanistes sur l'origine de la féodalité et de la monarchie absolue. On peut citer Boulainvilliers et Montesquieu lui-même qui sont des germanistes. Ils font l'éloge de la monarchie primitive où le roi était élu par les nobles comme l'était à l'origine le roi de Germanie dans ses forêts/ Dès lors que la monarchie est devenue absolue, le roi a combattu et réduit les grands. A ces germanistes qui expriment le regret

des temps passés, s'opposent les romanistes dont l'Abbé Dubos est le chef de file. Ces romanistes peuvent se définir comme des défenseurs du pouvoir absolu du roi avec une inspiration bourgeoise, ils défendent la figure de Louis XIV qui incarne le souverain absolu mais dans lequel aussi les romanistes voient l'illustration d'un despotisme éclairé. C'est l'idéal du prince qui sait préférer les mérites et titres de la bourgeoisie laborieuse aux prétentions périmées des féodaux. C'est dans le contexte de cette controverse entre les germanistes et romanistes que viennent s'inscrire les écrits de Montesquieu. Il défend l'excellence de la noblesse « il est heureux que la noblesse de France ne puisse déroger, c'est ce qui fait la grandeur du pays », il exprime ainsi son adhésion intime au principe d'une société d'ordre. Il développe ainsi une conception proche de Boulainvilliers et de Saint-Simon. Il met en avant la noblesse d'épée sans pour autant dénigrer la noblesse de robe. Il met en avant le droit féodal qu'il considère comme parfaitement valide, le point d'honneur qui consiste à régler un différend par le combat et non le droit est pour lui acceptable et juste. Le pouvoir de la noblesse selon lui en France, doit avoir une position médiane entre noblesse d'épée et les partisans du tiers-Etat. La thèse de Boulainvilliers qui était le défenseur du pouvoir de la noblesse, justifiait la prééminence de la noblesse par le fait que les nobles français étaient les descendants des conquérants francs du 5^{ème} siècle, tandis que le tiers-état représente à ses yeux les gallo-romains vaincus lors de cette invasion finalement asservis. Montesquieu se situe dans une position médiane. On peut donc dire que c'est très certainement une illusion de voir en Montesquieu un champion de la cause de la bourgeoisie mais on peut faire de lui un opposant de droite à l'absolutisme royal qui a servi par la suite les causes de la gauche.

C. L'exposé d'autres points de sa pensée comme la théorie des climats

Rousseau

1. La vie et l'œuvre de JJRousseau

Rousseau naît le 28 juin 1712 à Genève. Son père était horloger et fidèle défenseur des lettres. A l'époque la ville est l'épicentre du calvinisme qui marquera fortement Rousseau. En 1722, son père est exilé de Genève pour des raisons politiques. Rousseau est placé en pension chez un pasteur et en 1725, il va être pris en apprentissage chez un graveur. En 1728, il quitte Genève. Cette rupture avec la ville va marquer le début d'une longue période de vagabondage du jeune Rousseau entre la Savoie rattachée au Piémont, et la France. Il est finalement recueilli chez une aristocrate, Mme Warens à Chambéry qui était la capitale de la Savoie. Cette aristocrate va le faire passer au catholicisme. Cette dame lui tiendra lieu de mère et d'initiatrice au plaisir sexuel. Cette initiation lui permet de suivre sa formation intellectuelle en autodidacte tout en apprenant la philosophie et la musique. A 29 ans il quitte son aristocrate et Chambéry afin de rejoindre Paris. Il devient rapidement ami de Diderot et se fait accueillir dans la haute société tout en devant secrétaire de l'ambassadeur de France à Venise. Il y séjourna entre 1743 et 1744. Avant de devenir écrivain, il cultive ses talents de musicien, il devient également compositeur et parvient à faire représenter l'opéra qu'il a fait composer nommé « les muses galantes » en 1744. A cette époque il va aussi rencontrer Thérèse Levasseur qui va devenir sa compagne et rester liée à lui toute son existence. Il ne l'épousera qu'en 1768. De cette union vont naître 5 enfants qui seront tous abandonnés à leur naissance aux enfants trouvés. Cela justifiera l'indignation de Voltaire à propos du traité de l'éducation de Rousseau. Il gagne un concours de l'académie de Dijon « si le rétablissement

des sciences et des arts contribuait à épurer les mœurs ». Il cherche le scandale et cherche à provoquer les esprits en répondant en parfaite opposition à la réponse attendue, c'est-à-dire une réponse négative. Conformément aux thèses qu'il développe, Rousseau marque son hostilité à la société et à la civilisation. Il va d'ailleurs renoncer à toute forme de vie mondaine en s'installant à la campagne, d'abord en ermitage puis dans la banlieue parisienne. C'est dans ces circonstances qu'il va composer ses grandes œuvres. L'« Emile » va valoir à Rousseau des déboires car va être condamné par le Parlement de Paris, ce n'est pas l'œuvre de l'auteur mais la profession de foi annexée à l'ouvrage qui est condamnée pour athéisme. Il sera également condamné par le Conseil de Genève pour son ouvrage l'Emile et le Contrat social. Avec ces menaces, il va recommencer une période d'errance qui va durer une dizaine d'années. En proie à la condamnation de ses deux pays de cœur, il doit se réfugier à Moultiers dans la principauté de Neuchâtel qui est enclavée dans la Confédération helvétique mais sous contrôle du roi de Prusse. La protection prussienne arrive en 1762. Il peut enfin faire face à ses détracteurs et en réponse à ses condamnations, il va publier les « lettres écrites de la montagne » qui est une apologie de ses idéologies politiques et religieuses tout en parlant de son idée de Constitution corse. A cette époque la Corse s'est insurgée contre Gênes et lutte pour son indépendance, finalement la France arrive et annexe facilement l'île. En 1765, à l'invitation de Hume, il gagne l'Angleterre et reste 3 ans en exil entre 1765 et 1768. En l'année 1768 il revient en France et se rétablit à Paris mais redevient très vite paranoïaque à propos d'un complot contre lui. Il y rédige son dernier ouvrage « considérations sur le gouvernement de Pologne » en 1771, la Pologne sera partagée entre ses voisins l'année suivante. Ses considérations sont rédigées à la demande du Comte Wielhorski. De 1776 à 1778 il écrit un ouvrage totalement en dehors de la sphère politique. Il meurt la même année 1778. Ses textes autobiographiques « les rêveries et les confessions » seront publiées à titre posthume. Sous la Révolution au lendemain de la chute de Robespierre, ses cendres sont transférées au Panthéon.

2. La présentation de la pensée politique de Rousseau.

L'œuvre de Rousseau ne se restreint pas à sa production politique même si on peut dégager une certaine tendance. L'édition du tome 3 de la pléiade de 1764 sera étudié. Dans la réponse qu'il apporte à la question posée par l'Académie de Dijon, il affirme que le rétablissement des sciences et des arts loin de contribuer à l'épuration des mœurs, les a au contraire corrompus, l'homme sauvage est supérieur à l'homme civilisé. Rétrospectivement ce réquisitoire de l'essor des sciences et des arts semble banal, ce qui va surtout déranger à l'époque où il publie, c'est surtout un certain ton personnel émanant de Rousseau qui va s'affirmer de plus en plus dans ses écrits postérieurs. Il ne parle pas de la société à la manière d'un savant qui examine de loin. Il dénonce cette société et son réquisitoire tout à la fois moral et social ne se revendique d'aucune institution. C'est-à-dire qu'il revendique pour lui-même le droit de remettre en question son temps, les valeurs de son temps et les régimes politiques et sociaux de son temps. Il trouve tout cela dans sa conscience morale qui est indépendante. La critique Rousseauiste va traduire un individu en révolte qui se lève contre une société qu'il ne reconnaît plus. Cette position fondamentale est celle qui se situe entre l'être et le paraître. Cette opposition est entrecoupée d'une autre opposition entre l'homme naturel et l'homme de l'homme. Le premier est naturel tandis que l'autre est la conception de l'homme en fonction du paraître et des attendus de la société. Cette critique est moralisatrice et tout à fait riche en sociologie. L'interrogation de Rousseau va porter sur l'opposition entre nature et culture. « Le discours sur l'origine et les fondements des inégalités parmi les hommes » en 1765 va offrir plusieurs réponses, son modèle apporte un état de nature et une hypothèse de l'homme par le processus de dénaturation que Rousseau met en évidence.

A. L'état de nature (l'inégalité n'existe pas à l'état de nature, la perfectibilité et le passage à l'état social)

Rousseau tout en utilisant l'information sur les sociétés primitives qui sont fournies par les sociétés de voyage. Ne confond pas le mythe de l'homme sauvage et la nature de l'homme sauvage. Il vise à construire un modèle théorique de l'état primitif de l'homme, la recherche de la base inébranlable de toute société humaine ou encore la recherche de l'homme pur des mains de la nature.

La liberté et l'indépendance sont des attributs de l'homme à l'état de nature, l'homme originaire a deux traits essentiels. D'une part il a un amour de soi (souci de la conservation de lui-même) et la pitié à savoir la répugnance à voir souffrir des êtres semblables. Ceci posé, Rousseau est cependant loin d'idéaliser l'état de nature. Il n'hésite pas à décrire l'homme naturel comme une sorte d'animal borné aux seuls instincts physiques. L'homme sauvage privé de toute lumière, n'a aucune passion pour les progressions mais seule une passion pour les plaisirs de la nature. Ses désirs ne dépassent pas ses besoins physiques, la nourriture, une femelle et du repos. La sexualité ne provoque aucune passion chez l'homme car c'est juste un besoin à satisfaire, le mal viendra de l'amour, c'est-à-dire l'attachement exclusif et vaniteux à un seul objet sexuel. Dans l'état de nature, les hommes ne forment même pas une horde, les individus vivent isolés les uns des autres, ils errent dans les forêts et ne connaissent ni famille, ni propriété ni aucun interdit. La reproduction de l'espèce vient de la copulation hasardeuse de l'homme ce qui différencie l'homme de l'animal car l'homme ne doit faire aucun mal. La connaissance commence par l'essence. L'homme naturel n'est ni moral ni immoral mais est très moral. L'unique passion que connaît l'homme est la préservation de l'homme que l'on soit femelle ou mâle. « Les sauvages ne sont pas méchants car ne savent pas ce qu'est qu'être bon ». La prééminence ou l'amour propre, n'existe pas à l'état de nature et c'est donc la société qui crée ceci ainsi que l'état de guerre que selon lui, Hobbes a pris pour la phase initiale. L'homme naturel n'est pas méchant mais juste tenace. Il s'oppose aussi à Aristote qui faisait de l'homme un être naturellement sociable. L'état de nature ne permet pas de comprendre la socialisation de l'homme. Il y a une différence fondamentale entre l'homme et l'animal, cela vient du fait que l'homme possède une capacité qui lui permet de sortir de cet état de nature. Il crée un néologisme qui est la perfectibilité, l'homme est perfectible car il a la capacité d'accumuler des connaissances, créer des outils, la capacité de se donner de nouveaux besoins à la différence de l'animal dont la nature reste fixe.

Le processus de dénaturation est le fruit de contingences et de hasards, de causes étrangères :

Parmi les faits contingents, il cite la 1ère enclosure, de grandes inondations, des tremblements de terre, des révolutions du globe qui détachent des îles du continent, d'où un rétrécissement du territoire et une obligation aux hommes de vivre ensemble. Il évoque la division du travail qui va apporter la propriété, l'agriculture, la métallurgie et la société hiérarchisée. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la révolution néolithique. Au cours de leur dénaturation, les hommes vont se donner de nouveaux besoins, et pour les satisfaire ils vont dépendre de plus en plus les uns des autres. Ainsi va s'affirmer le besoin de sociabilité. Il va rejoindre l'idée de Machiavel disant que l'humain devient fourbe et nuisible pour ses semblables. La guerre naît donc avec les débuts de l'état social et non à l'état de nature, la société naissante fit place à un état de guerre. On se retrouve sous l'effet de la dénaturation, dans la situation qui était le point de départ de Hobbes c'est-à-dire la guerre de tous contre tous d'où justement ce premier contrat social, en effet selon Rousseau il en existe deux. Le premier permet la création de sociétés civiles dans le seul et unique intérêt des riches. Puisque l'état social actuel de l'homme où règnent l'amour propre et les passions, n'est point la situation originale de l'homme, il faut en changer. L'établissement d'un second contrat est pleinement légitime.

B. Le contrat social et la juste cité (le contrat fondateur, la volonté générale)

Le projet formulé par Rousseau dans le discours sur l'origine et les fondements de l'égalité voit un second ouvrage sur les institutions politiques qui va permettre à Rousseau de détacher le contrat social de ce grand traité. « L'homme est né libre, partout pourtant il est dans les fers ». Comprendre le mal social, le fer qui bloque les hommes, mène à la réflexion d'une cité juste. C'est l'objet du contrat social et contrairement à Montesquieu, Rousseau ne s'intéresse pas à la diversité de la législation et des institutions politiques. Il faut s'interroger sur le fondement de l'Etat et répondre à la question qui est « comment un homme peut se soumettre à un modèle puissant sans perdre ses droits ».

Nous sommes ici en présence de formules particulièrement denses qui se prêtent à de multiples interprétations menant à des controverses multiples. Le corps politique légitime est composé d'individus autonomes qui sont libres et égaux en droit participant directement aux affaires de l'Etat. Ils forment ensemble le peuple souverain. La souveraineté vient s'effectuer avec des lois. Toute division de la société en ordre hiérarchisés sur le modèle de la société d'ancien régime, se trouve rapidement condamné comme illégitime et injuste. Ce n'est donc pas un pacte entre le prince et le peuple. Chaque contractant a un engagement avec soi-même et un engagement avec la société fondé sur le pacte. Le contrat social garantit la liberté et la sécurité individuelle, il garantit la paix publique, la jouissance de la propriété privée mais cependant Rousseau par opposition à Locke ne pense pas que le libre jeu des intérêts personnels fasse converger l'intérêt public vers un seul point. La cité ou république doit être juste, elle doit supprimer l'inégalité sociale qui est source de maux et de divisions. Elle repose sur la vertu de ses membres, la société comporte des exigences morales. La volonté générale n'est pas la volonté de tous mais un compromis des intérêts particuliers et de l'intérêt général. Rousseau va développer la théorie des deux amours : L'amour de soi et l'amour propre en envisageant leur mélange. « On va forcer l'homme à être libre » en le débarrassant de ses nouvelles passions qui l'aveugle.

C. La république rousseauiste (la théorie du législateur)

Dans le premier paragraphe, Rousseau pense que la République est régie par des lois et gouvernée par le bien collectif. On se pose une question qui annonce la suite, le peuple est-il lui-même d'établir le contrat social. Il n'y répond pas de lui-même et suggère que le peuple ne peut pas et laisse entendre la nécessité d'un « deus ex machina » c'est-à-dire le législateur et sa théorie qui sera une rupture dans la théorie de Rousseau.

Commentaire : Le modèle politique qui est ici pensé et imaginé par Rousseau, participe de ce mouvement d'idée au 18^{ème} siècle qui va amorcer l'arrivée nouvelle de la démocratie. Rousseau n'envisage pas le caractère individuel d'un tel espace. Le champ politique est défini par la souveraineté du peuple et la solidarité entre les citoyens. On retrouve dans les idées de Rousseau les cités de Sparte et d'Athènes qui sont ici idéalisées. Le petit peuple aux mœurs pures et simples sur le modèle des vieux romains, des spartiates ou encore les helvètes. Rousseau comme Montesquieu pense que la République est mal adaptée aux nations modernes. Avec son idée de démocratie moderne, il pense donc que les grands Etats modernes n'en sont pas capables. Il faut protéger le corps politique contre la naissance de conflits en son sein qui seraient le signe d'un éclatement prochain. Ce préalable posé dès le chapitre commenté (revoir p. 25-26), mène à la théorie du législateur.

Analyse de l'extrait : On a ici un extrait coupé entre le §1 et le §2. Le premier paragraphe, le législateur est une intelligence supérieure qui voit toutes les passions des autres mais n'en développe aucune. Le deuxième paragraphe porte sur le statut spécial du législateur. Le troisième se réfère à l'exemple de Lycurgue à Sparte.

Le statut spécial du législateur : Il doit soumettre la volonté particulière du législateur à la volonté générale du peuple libre, c'est le biais par lequel Rousseau retombe sur ses pieds en faisant voter par le peuple ce que propose le législateur afin de faire respecter **la volonté générale**.

Il y a une rupture dans l'argumentaire de Rousseau, l'établissement du contrat social ne se fait pas démocratiquement, il va requérir l'intervention d'un personnage extérieur « deus ex machina ». Comme le dit Philippe Lemeau « Qu'Est ce qui est premier entre le bon peuple et les bonnes lois ». On ne peut pas laisser le peuple s'instituer tout seul, le législateur va participer de la dialectique du voir et du vouloir. Le législateur de génie défini comme tel, voit le bien, à partir de là se pose le problème de la comptabilité de ce qu'il voit avec la volonté générale du peuple dans la mesure où on peut quand même se poser la question de comment le peuple peut-il approuver ce qu'il ne voit pas lui-même afin de dégager les bonnes lois du recours du législateur. Ce deus ex machina est problématique. On en arrive donc à la question de la représentation qui est aussi un point fondamental dans la conception de la république rousseauiste car ce dernier s'oppose au principe de la représentation « la souveraineté ne peut être représentée ». Il est également confronté à Montesquieu à cette question et s'oppose frontalement au deuxième auteur.

Commentaire du chapitre 15 :

La souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée. Bien évidemment lorsqu'il écrit ces mots et écrits ces paragraphes, il a en tête le chapitre 6 du livre 11 de l'esprit des lois de Montesquieu qui au contraire de lui, fait l'éloge du système représentatif anglais. Sans citer ici Montesquieu, il reprend le contrepied parfait et affirme que la représentation parlementaire des anglais est pure illusion, le peuple n'est libre que lors des élections. Les élections terminées, il redevient esclave. Le deuxième paragraphe

rapporte un deuxième discriminant, le fait que la représentation découle du système féodal discrimine encore plus le système anglais. Dans la république rousseauiste il n'y a pas de représentation, c'est donc le principe de la démocratie directe avec la volonté générale qui se dégage par le vote libre de la communauté des citoyens dont le processus même du vote élimine les passions pour ne garder que la raison.

La religion civile, extrait commenté :

Constitue le dernier point de la conception de la république rousseauiste. Extrait du chapitre 8 du livre 3. Analyse de cet extrait : On a ici trois paragraphes qui développent une argumentation tournée vers la définition de la religion civile, le texte devrait être compris à l'envers de l'explication faite. Le premier paragraphe pose le principe de la tolérance de l'Etat en matière religieuse, il n'a pas à intervenir dans les croyances de ses sujets car il n'est que temporel. Deuxième paragraphe il appartient à l'Etat de nommer les points de la sociabilité, quitte à menacer de la peine de mort. Dans le troisième paragraphe, il doit énumérer les énoncés et les dogmes de la religion civile. Dans la vie à venir,..... la sainteté du contrat social et des lois sont là des dogmes positifs qu'il affirme. Il n'y a qu'un dogme négatif qui est l'intolérance qui justifie la reconnaissance du premier paragraphe en matière religieuse.

Commentaire de l'extrait : Rousseau fait sienne ici, une des idées maitresses des lumières c'est-à-dire la tolérance (c'est avec les lumières du 18^{ème} siècle que la notion de Tolérance apparait, ce serait commettre un contresens historique de dire que c'était la notion de tolérance qui a poussé Henri IV à signer l'édit de Nantes en 1598. Il faut bien attendre le 18^{ème} siècle pour attendre l'arrivée de cette notion). Il affirme que l'Etat n'a pas à intervenir dans les croyances religieuses de ses citoyens, il doit promettre la bonne tenue de la liberté de conscience. Aucun culte ne peut être considéré comme religion d'Etat, et aucun culte ne peut être interdit mis à part s'il interdit la libre pensée. Effectivement nous dit Rousseau, il appartient au peuple souverain de fixer ce qu'il appelle une profession de foi purement civile. Selon lui, le premier état de l'humanité était caractérisé par le polythéisme, chaque peuple avait son dieu ou ses dieux et il y avait pour conséquence, une parfaite identité entre la cohésion politique et la cohésion religieuse. Les juifs vont installer le monothéisme qui implique qu'il n'y ait qu'un seul dieu pour la multitude des peuples sur Terre. Il ya dès lors rupture entre l'Etat et le dieu. Il y a un pouvoir spirituel à valeur universel et un pouvoir temporel à caractère national. Chaque Etat cesse alors d'être un car il y a rupture entre le temporel et le spirituel. Il y a désormais divorce entre les deux. Il est ici nécessaire de mettre fin à ce divorce, Rousseau s'inscrit ici à la suite de Hobbes (qui avait déjà prévu la même chose dans le Léviathan). Rousseau va encore ici prôner l'unité politique qui est assurée par la définition de la religion civile qui restaure l'union de la religion et de l'Etat. Ce qui est fondamental c'est la religion civile avec ses dogmes. Une fois cette religion civile instaurée et imposée à tous avec la sanction redoutable déjà évoquée de la peine de mort. Rousseau peut alors se montrer tolérant avec les religions proprement dites.

3 : La réception de l'œuvre politique de Rousseau

La pensée politique de Rousseau est diluée dans l'ensemble de son œuvre. Elle ne forme pas une doctrine systématique et ne débouche par sur la constitution d'une idéologie très structurée. L'influence de Rousseau a été large et diffuse inséparable de son œuvre littéraire en général.

A. La « faute à Rousseau » : Rousseau théoricien de la Révolution française ?

Peut-on affirmer que Rousseau est le théoricien de la Révolution française. Dans la postérité immédiate de Rousseau, il y a évidemment la génération qui va entrer de plein pied dans cette révolution. On a pendant longtemps interprété la pensée politique de Rousseau, on va chercher dans cette pensée, les antécédents politiques qui s'affirment pendant cette révolution, surtout celle Jacobine. Il y a des points communs entre ces deux pensées mais également des différences. Dans els points communs, le jacobinisme va faire sien certaines idées de Rousseau à commencer par le concept de volonté générale qui est une et indivisible. Cette volonté générale fonde également la souveraineté du peuple et l'exaltation de la cité-patrie. D'autres arguments plus polémiques sont développés par Nêmo, en transposant au profit du peuple souverain, les préjugés de soumission qui existaient dans les mentalités d'ancien régime et en donnant une justification doctrinale au décret tyrannique de la foule, Rousseau (comme l'a montré Constant) a facilité la tâche des candidats voulant une dictature au nom du peuple que l'on appelle le « salut public ». Rousseau ne distingue pas l'Etat de la société au contraire de Benjamin Constant

Il y a également des différences entre Rousseau et le jacobinisme à commencer par l'aspect fondamental. Rousseau ne conçoit la république que dans le cadre de cités-Etats antiques qui peuvent être le berceau de la république avec démocratie directe, par contre Rousseau trouvait la république totalement inadaptée aux grandes nations modernes tout en condamnant le principe de la représentation et dans un grand Etat avec plusieurs millions d'habitants, il n'y avait pas d'autre choix que cette représentation nationale. De fait, dès le départ les révolutionnaires n'ont eu aucune hésitation à ce propos lors des Etats généraux qui seront transformés en Assemblée nationale représentatives (Assemblée législative, la Convention puis le Directoire). On est là à l'opposé de la conception de Rousseau. Les jacobins vont lever les armées en masse et faire la guerre à l'Europe, ce qui ne ressemble pas à la conception d'une cité-Etat par Rousseau. Une différence majeure autour donc de la représentation.

Autre point à relever. Les jacobins (St-Juste, Robespierre) se sont pour beaucoup, affiliés comme des descendants de Rousseau. La pensée contre-révolutionnaire elle-même, a utilisé des arguments de Rousseau contre la révolution. On peut donc trouver chez Rousseau contre cet état de fait. On y trouve aussi l'idée d'un refus du sens progressiste de l'histoire puisqu'à l'origine Rousseau considère que le monde sauvage de l'état de nature est supérieur à l'homme civilisé sous l'effet de progrès, devient pervers et corrompu avec l'amour propre qui vient contrebalancer l'amour de soi. Tout au long du 19^{ème} siècle, l'œuvre de Rousseau a pu influencer les idéologies romantiques qui ont pu réunir la revendication es libertés démocratiques sensibilisant sur l'émancipation nationale.

B. Rousseau précurseur du « totalitarisme »

Le rousseauisme comme précurseur du jacobinisme n'a pas échappé aux controverses récentes au cours duquel la révolution française a donné lieu. La guerre de Vendée dans sa période de 1793-1794 aurait été le premier génocide de l'Histoire. Cette thèse a eu du succès auprès de certains philosophes et historiens engagés à droite, élargissant la réflexion, certains philosophes ont pu dénoncer la métaphysique historiciste ayant poussé des penseurs à des formes de totalitarisme. Nêmo range Rousseau dans les adversaires de la démocratie moderne libérale. Rousseau avec sa théorie de la volonté générale qui doit s'exprimer dans un huis clos, Rousseau aurait nié la nécessité de pluralisme dans l'Etat après avoir refusé la notion de parti politique. L'existence d'opinions diverses qui est la reconnaissance du pluralisme, serait une gêne et un obstacle, faisant de Rousseau un adversaire de la démocratie. Rousseau condamnerait aussi implicitement la propriété surtout

avec le discours sur l'origine du fondement des inégalités. Il voudrait que tous les droits naturels individuels soit abolis lors du moment du passage à l'état civil, contraire au libéralisme. 3^{ème} argumentation : Il aurait fourni une justification doctrinale d'une dictature au nom du pluralisme.

C. Conclusion

Que penser de tous ces débats et controverses. Le débat semble assez confus et il sombre facilement dans l'anachronisme. Les débats de la période fin URSS. Pour comprendre la pensée de Rousseau il faut partir de son temps, l'œuvre politique de Rousseau participe à sa manière et son ambiguïté à l'émergence de la démocratie moderne. Emergence qui est à peine entamée au 18^{ème} siècle. D'autre part, il faut aussi constater que Rousseau a formulé dans son œuvre politique des questions qui dépassent son époque mais restent du moins importants comme le rappel du rapport entre politique et morale, rapport devenu très délicat depuis Machiavel avec sa rupture entre religion et morale. Les rapports des **fermitions** des libertés individuelles ou encore les problèmes des démocraties que ces dernières doivent toujours savoir répondre en font partie.

Adam Smith

I. Biographie d'Adam Smith (1723-1790)

Le père d'Adam Smith était un douanier écossais et il meurt (5 janvier 1723) avant la naissance de son fils qui portera le même prénom que le sien. Il laisse derrière lui une veuve de 17 ans, il naît le 5 juin 1723 à Kirkcaldy. Il semble être un enfant introverti avec l'affection exclusive de sa mère. Il a un physique disgracieux avec une tendance au bégaiement. Il a des capacités incroyables au niveau intellectuels. Il étudie en premier lieu à Glasgow avant d'aller au Baggios College à Oxford en 1746. Il va alors se consacrer à l'enseignement et à l'écriture. Il est nommé en 1751, titulaire de la chaire de philosophie morale de l'université de Glasgow. Il se lie d'amitié avec Hume et en 1763, Adam Smith va accepter la proposition de Charles Townshend qui est un homme politique influent dont il devient le précepteur de l'un de ses beaux-fils. Avec son élève, il va voyager en Europe continentale de 1764 à 1766 surtout en France avec Toulouse (ville encore traumatisée par l'affaire Calas qui aura mené à l'intervention de Voltaire sous l'aspect d'un intellectuel engagé). Il ira à Paris rencontrer les physiocrates. Il rentre en Ecosse en 1766 et va s'enfermer pendant une décennie afin de rédiger son œuvre maîtresse « recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations ». La parution surnommée la richesse des nations, survient au moment où la GB connaît un décollage industriel. Révolution industrielle où elle va jouer un rôle précurseur. Son ouvrage va lui permettre d'être reconnu comme le père de la pensée politique moderne. Il devient à la fin Lord recteur de l'université de Glasgow avant de s'éteindre à Edinbourg après avoir refusé tous les honneurs les plus prestigieux.

II. La pensée économique d'Adam Smith

1. Les inspirateurs de la pensée d'Adam Smith

Effectivement, la parution de l'œuvre majeure de Smith sur la richesse des nations, a d'entrée de jeu occulté tous les écrits antérieurs d'Adam Smith en particulier ceux qui dominaient la réflexion du terrain économique, les physiocrates. Son livre va servir de guide aux générations successives d'économistes et à leurs spéculations. Plusieurs raisons vont expliquer la place de son œuvre. La valeur littéraire est très grande, son ouvrage est formulé dans une forme très vivante et très claire. Il aborde des sujets d'actualités comme la question du régime colonial, il aborde aussi la question des régimes des grandes compagnies commerçantes avec le régime mercantile ou encore les impôts. Ses contemporains apprécient cette attractivité de l'œuvre. Il faut aussi souligner que Smith n'est pas parti de rien, il s'est inspiré des écrits de ses prédécesseurs et comme tous les autres écrivains, il ne s'est pas contenté de copier-coller mais d'élaborer un système plus large qui va inclure les écrits précédents. Il s'inspire de David Hume qui a lui-même fait plusieurs écrits sur la monnaie ou le commerce extérieur. Pourtant il faut surtout parler de Bernard de Mandeville qui était médecin Hollandais d'origine huguenote qui au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, s'était réfugié aux Pays-Bas. Il avait rédigé le « Pays des abeilles » avec un sous-titre « vice privé, bénéfice public » qui occupe l'idée centrale de l'ouvrage. En se montrant égoïste et dépensier, tout individu génère la prospérité commune. Ses dépenses remplissent la demande. Cette formulation était provocatrice en prenant le contrepied des vertus défendues par les puritains britanniques. Faire de l'intérêt de chaque individu un élément social plutôt que de célébrer le dévouement et la notion de sacrifice consacre ce contrepied. Des emprunts essentiels à ces deux auteurs ne doivent pas laisser oublier le dernier emprunt essentiel aux physiocrates qui dominaient à l'époque l'économie politique en prenant l'ascendant eux-mêmes sur la pensée mercantiliste. Les physiocrates (le gouvernement de la nature) se sont imposés avec à la tête de ce mouvement Quesnay. Dans son ouvrage Quesnay expose les thèses qui résume le mouvement des physiocrates, il existe selon lui, un ordre naturel et c'est la nature qui constitue la référence de cet ordre naturelle et la richesse est tributaire de la soumission aux lois de la nature et dans ces conditions il y a une activité humaine qui s'impose par elle-même et c'est l'agriculture. Ils défendent le libre échange et la libre circulation des richesses comme la libre circulation des grains. Les physiocrates sont els champions du laisser-faire et du laisser-passer. Smith les rencontre en 1765 et la brièveté de leur rencontre n'empêche par une influence profonde de leur part sur ses écrits. Il a beaucoup freiné Quesnay et Truro. Il va puiser une connaissance directe et précise de leurs idées. Il leur emprunte l'idée de la distribution annuelle des richesses entre les différentes classes de la nation. Smith va les supplanter en dépassant la seule notion d'agriculture car il va s'engager sur le terrain de la production des richesses par l'industrie.

2. La division du travail

Le travail constitue la véritable source de la richesse et Smith va vouloir dès le départ marquer l'opposition de sa doctrine avec les physiocrates car c'est le travail en général et non pas uniquement le travail de la terre qui va générer la richesse. Le travail pour lui n'est pas le fait d'une seule classe, mais le travail de toutes les classes dites productives. La richesse annuelle créée dans un pays, résulte de la coopération de toutes ces classes alors que les physiocrates différenciaient les classes productives et les classes infertiles. Le mérite personnel de Smith est de mettre en lumière et de donner comme base à son ouvrage le fait fondamental de la division du travail. La division par laquelle se fait sans effort et par coopération des hommes dans la création de la richesse annuelle nationale. Chaque homme va se borner à créer un seul produit, ensuite il va échanger ce produit contre ceux qui lui manque. De là un énorme accroissement de la richesse. Smith analysant la puissance de la division du travail, va l'attribuer à trois causes principales, la dextérité, l'économie de temps

et l'amélioration. La dextérité grâce à la différenciation des tâches qui mène à une répétition de ses tâches. L'économie de temps car en évitant de passer d'une occupation à une autre, il gagne un temps précieux. Les inventions et les perfectionnements que le fait d'être absorbé dans un certain travail permet un perfectionnement. Pourtant il y a deux limites, l'extension du marché (un marché trop petit ne permet pas cette division technique du travail) l'accumulation du capital. Un industriel dans son usine ne pourra pousser la division plus technique du travail que lorsqu'il aura réuni une quantité de capitaux suffisante afin d'acquérir par exemple des machines. Il retombera dans des modes de productions dits plus primitifs s'il n'y arrive pas. A la différence des physiocrates qui voyaient des classes superposées les unes sur les autres avec les agriculteurs qui portaient l'ensemble de la société, Smith voit l'ensemble des classes comme une série d'entreprises solidaires et juxtaposées ayant des liens entre elles. Les progrès de chaque branche d'activités sont étroitement liés à tous les autres. Une conséquence pratique de cette conception veut que l'impôt ne puisse retomber sur une seule classe mais plutôt sur toutes les classes avec une idée d'impôt multiple qui doit frapper le capital, la terre, le travail. Smith admet aussi que le travail des artisans et commerçants est moins productif que les ouvriers agricoles et des fermiers car ces derniers reconstituent le capital employé avec un profit, mais parviennent encore à fournir une rente au propriétaire. Il défend l'idée que dans l'agriculture, la nature travaille avec l'homme d'où le phénomène de la rente du sol alors qu'il ignore paradoxalement que l'eau, le vent, l'électricité et la vapeur sont des sources naturelles qui travaillent avec l'homme. Cet ouvrage reste loin de constituer un manifeste prophétique en faveur de la nouvelle société industrielle. Smith n'est pas un précurseur de l'industrialisme naissant, il ne perd pas une occasion de montrer sa préférence pour 'l'agriculture même s'il dépasse la pensée des physiocrates.

3. Le naturalisme et l'optimisme d'Adam Smith

On distingue encore dans la richesse des nations, deux autres idées fondamentales sous la plume de Smith qui seront les points a) (l'idée de la spontanéité des institutions économiques ou le naturalisme) ou encore le b) (le caractère bienfaisant de ces institutions).

A) La spontanéité des institutions économiques

C'est une idée sur laquelle Smith revient très souvent sur le fait que le monde va de lui-même, il n'a eu besoin pour s'organiser, de l'intervention d'aucune volonté prévoyante et raisonnable et d'aucun concert préalable entre les hommes. Il a suffi pour lui donner son accès actuel, de l'action spontanée de millions d'individus cherchant leur propre chemin sans se préoccuper des autres et sans se douter du résultat social que l'aboutissement l'ensemble de leurs actes. Il n'y a pas eu de plan suivi mais uniquement des hommes inconscients qui suivent un but à atteindre. Ces principales institutions décidées par les individus selon une force instinctive sont, la division du travail (conséquence d'une certaine tendance de la nature humaine, à savoir la tendance à échanger une chose contre une autre. A côté de cette division du travail il y a la monnaie qui procède d'un instinct collectif, les hommes ayant effectivement aperçu les inconvénients du troc, faisant naître la monnaie d'une action simultanée et non concertée d'un grand nombre de personnes suivant leurs pulsions personnelles. Troisièmement on a l'accroissement du capital. Effectivement, plus le capital est puissant, plus la nation peut entretenir d'ouvriers productifs, fabriquer des instruments et des machines qui vont accroître la productivité des ouvriers et développer la division du travail. Cet accroissement du capital est l'unique moyen dont dispose une nation pour augmenter sa richesse. Le capital limite l'industrie et il est le véritable maître de la vie économique, thèse

qui va devenir classique avec et après Smith. Si le capital s'accumule, c'est grâce à l'action d'individus poussés par le désir élémentaire d'améliorer leurs conditions qui sont ainsi spontanément conduits à épargner et à utiliser productivement leur épargne. 4^{ème} institution de Smith, c'est la théorie de l'adaptation de l'offre à la demande. Cette théorie de l'adaptation est l'application la plus intéressante de l'idée de la spontanéité des institutions économiques. Effectivement si chacun produit au hasard, comment éviter dès lors qu'à chaque instant la production soit inférieure ou supérieure à la demande effective. Il faut pour répondre à cette question, se référer à la théorie des prix de Smith. Ce dernier va formuler deux hypothèses entre lesquelles il ne va pas trancher, ses élèves débattront là-dessus pour lui. La première hypothèse est que la vraie valeur d'une marchandise est déterminée par le travail, c'est-à-dire l'effort qu'elle a coûté pour être produite. Mais comment à partir de là mesurer ce travail ? On peut considérer le temps de travail nécessaire à le produire sauf que ce n'est pas le seul paramètre, des gestes plus ou moins qualifiés peuvent être demandés. Cette théorie peut faire varier le prix en fonction de la « valeur-travail ». A côté de cette hypothèse sur la « valeur-travail », on peut se dire que le travail ne saurait être la seule façon de le quantifier. La deuxième hypothèse sur la valeur des marchandises est l'idée « du coût de production » reposant sur l'idée que la valeur d'une marchandise résulte de l'addition des facteurs qui entrent dans sa production, il peut y avoir le salaire que l'on doit verser à l'ouvrier pour produire cette marchandise, le prix des matières premières, l'ajout du prix du capital ou encore le fermage de la terre qui à l'époque appartiennent à des propriétaires fonciers. Smith à la différence d'autres auteurs, n'a jamais tranché entre ces deux hypothèses mais en définitive c'est quand même la théorie du « coût de production qui va prévaloir » qui semble prévaloir. Le prix du marché va tantôt être supérieur, tantôt inférieur ce qu'il appelle le prix naturel de la marchandise. A partir de là il est aisé de comprendre l'adaptation de l'offre à la demande. Si la quantité disponible est plus haute que la demande, le prix va baisser et toute la quantité disponible va être vendue et ainsi la quantité de chaque marchandise qui est importée sur le marché, se conforme ainsi naturellement à la demande effective. Ce résultat remarquable est atteint sous la seule impulsion de l'intérêt personnel. Cette théorie de l'adaptation de Smith, est l'une des plus importantes de l'économie politique et a été depuis Smith, reproduite sans altération par tous les économistes. Smith en fait encore d'autres applications qui soutiennent sa thèse de la spontanéité des fonctions économiques comme en ce qui concerne la population et la monnaie. Finalement la force qui se trouve à la source de tous les actes économiques et donc la constance et l'uniformité, triomphent de tous les obstacles naturels et qui fait par conséquent, l'unité de tout le système. Cette force est l'intérêt personnel ou comme Smith préfère l'appeler « l'effort naturel de chaque homme pour améliorer sa condition ». C'est pour lui le ressort essentiel qui est logé au cœur de chaque individu et qui assure ainsi l'envie et le progrès de la société. Après la spontanéité des institutions économiques au nombre de 4, il faut en venir à l'optimisme de Smith et l'étude de la bonté des institutions économiques spontanées.

B) La bonté des institutions économiques spontanées

L'intérêt personnel en créant et en maintenant tout l'organisme économique, assure en même temps « le progrès d'une nation vers la richesse et la prospérité ». Les institutions qu'il a fait naître ne sont pas seulement naturelles, elles sont aussi salutaires et providentielles. C'est effectivement la « divine providence » qui va mettre au cœur de l'homme ce désir d'améliorer sa condition d'où dérive l'organisation sociale-naturelle de sorte qu'en inclinant dans le sens où pousse ce désir, l'homme ne fait qu'accomplir les desseins bienfaisants de dieu lui-même. En poursuivant son intérêt, il est conduit dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, par une main invisible, à promouvoir un résultat qui n'était pas dans intentions.

Commentaire chapitre 2 livre IV de « la richesse des nations » :

On a ici une exposition de la thèse optimiste de Smith. Il avance deux arguments en faveur de cette thèse. Le premier argument avancé par Smith. La spontanéité des institutions économiques fournit en même temps la démonstration des effets bienfaisants de l'intérêt personnel. Toutes ces institutions sont favorables au progrès économique et de la lecture de Smith, se dégage l'impression renouvelée que les institutions spontanées sont les meilleurs. Deuxième argument de Smith, il a voulu prouver directement sur un point particulier l'accord de l'intérêt privé avec l'intérêt général, il s'agit du placement des capitaux. A ses yeux effectivement les capitaux cherchent et trouvent spontanément les placements les plus favorables à l'intérêt de la société. Pour Smith démontrer que le placement des capitaux se fait de la manière la plus conforme à l'intérêt général, il faut montrer que toute la production est organisée de la façon la plus propice à l'intérêt général. On peut cependant avancer des arguments critiques envers cette thèse, on peut constater que les bases de son argumentation restent fragiles. Elles postulent une hiérarchie très contestable quant à l'utilité des différentes activités. Il y aurait en numéro 1 l'agriculture, en numéro 2 l'industrie, en numéro 3 le commerce intérieur et en numéro 4 le commerce extérieur. Comment Smith parvient-il à cette hiérarchie ? Il se fonde sur la quantité de travail productif et sur la masse des valeurs échangeables obtenues. Mais l'idée de l'harmonie des intérêts privés et de l'intérêt général ne se présente pas chez lui avec la rigueur d'un théorème démontré a priori. C'est plutôt une vue générale, conclusion d'observations répétées. Beaucoup plus que sur le raisonnement, cette idée s'appuie sur l'expérience. Smith a refusé de donner à cette idée une valeur absolue, il se contente de dire assez vaguement le plus souvent. Son optimisme n'est pas absolu ni universel car ne s'étend qu'à la production des richesses et de ce fait tout cela reste une réflexion sur la production des richesses. Il n'a jamais prétendu que la distribution des richesses fût la plus juste possible, son optimisme se limite donc au domaine de la production. Il reconnaît que la rente touchée par le propriétaire foncier et le profit du capital réduisent le salaire. Ricardo ira lui, étudier ce terrain beaucoup plus glissant. Les classes supérieures de la nation tendent à opprimer les classes inférieures.

4. La liberté économique et la théorie du commerce international.

A. La liberté économique

La conclusion pratique du naturalisme et de l'optimisme de Smith, c'est évidemment la liberté économique. La non-intervention de l'Etat en matière économique est la règle à laquelle aboutit Smith après les physiocrates. Smith ne se contente pas de prouver l'inutilité de l'intervention de l'Etat en face des institutions spontanées de la société, il va plus en loin et tient à montrer que l'Etat par sa nature même, est impropre aux fonctions économiques. Les gouvernements sont toujours les plus grands prodiges de la société, ils sont beaucoup trop éloignés des entreprises particulières pour pouvoir leur donner toute l'intention minutieuse que ces entreprises exigent pour prospérer. De plus, l'Etat est un mauvais administrateur car ses agents sont négligents et dépensiers, n'étant pas directement intéressés par l'administration mais payés avec les fonds publics. Son intervention doit être strictement limitée dans le cas où l'intervention individuelle est impossible. Smith reconnaît trois domaines dans lesquels l'intervention de l'Etat s'oppose à celle de l'individu

-La justice

-La défense du pays

-Certains travaux publics et certaines institutions publiques

Ceci posé compte tenu de ces trois exceptions, la non-intervention de l'Etat est un principe général mais pas une règle absolue. De fait, Adam Smith n'est pas un doctrinaire et n'oublie

pas que toute règle à toujours des exceptions. L'ouvrage de Smith est un plaidoyer en faveur de l'affranchissement économique de l'individu. C'est un réquisitoire contre la politique mercantiliste et contre tout le système économique qui en était inspiré.

B. La théorie du commerce international

Smith procède à une critique du protectionnisme en général, valorisé au contraire par les mercantilistes. Il lutte pour la liberté du commerce international avec une largeur de vue supérieure aux physiocrates. Effectivement, le libéralisme des physiocrates restait inspiré par l'intérêt de l'agriculture. Smith dépassant le point de vue des physiocrates, considère le commerce extérieur comme avantageux pour lui-même pour vu qu'il arrive à son œuvre et qu'il se développe spontanément. Selon lui, le protectionnisme ne peut accroître le capital du pays et limite donc l'industrie. Par ailleurs, il est absurde pour un pays de fabriquer à grands frais chez lui les objets que l'étranger pourrait lui fournir à meilleur marché, il y a une répartition naturelle des marchandises entre les divers pays qui reste conforme à leurs avantages à tous. Le protectionnisme empêche ainsi d'en tirer partie et s'oppose par la même à la division du travail de la communauté internationale. On peut souligner à ce propos, que dans sa démonstration Smith, tout en condamnant les théories mercantilistes, reste malgré tout encore prisonnier des formes de pensée des mercantilistes car se place toujours du point de vue des producteurs et il n'a pas encore compris que l'argument décisif en faveur de la liberté des échanges se tire non pas du point de vue de l'intérêt des producteurs, mais du point de vue de l'intérêt des acheteurs. Pour explorer cette réflexion, il faudra attendre la seconde génération des économistes libéraux qui répondra également aux critiques de Marx. La conclusion pratique de Smith est la suivante, au lieu des innombrables par le droit qui gênent l'importation et la production, l'Angleterre devrait se contenter d'établir des droits fiscaux sur les marchandises étrangères de consommation générale à savoir le vin, le sucre et le tabac. Ce système des échanges serait une source de revenus abondant pour l'Etat et de fait le R-U devait s'inspirer des conseils de Smith au 19^{ème} S.

C. L'influence politique de Smith

Paru l'année de l'indépendance américaine et du renvoi de Turgot, la « richesse des nations » arrive au bon moment. C'était le manifeste économiste individualiste attendu par une société qui s'interrogeait sur son évolution. Certains hommes politiques se sont inspirés de ces idées. Pitt a consulté Smith (Pitt = Tory, Smith = Whigs) en particulier sur l'idée d'un traité de libre-échange avec la France. Ce traité sera signé en 1786 mais il sera ensuite dénoncé dès les premiers jours de la guerre car le R-U se trouve en guerre avec la France dès 1793. Pitt a également sollicité l'avis de Smith pour préparer le budget de 1786. Smith dans la continuité de ses thèses, souhaite amortir le plus possible les dettes et pour se faire, augmenter les impôts par l'Etat sur le tabac et l'alcool. Ce sera l'objet d'une rupture entre les physiocrates français et Smith.

La pensée contre-révolutionnaire :

Introduction :

La révolte contre les lumières va marquer la naissance d'une véritable culture politique qui va opposer une alternative globale à la vision du monde l'homme et de la société qui va être forgé par les lumières. La volonté rationaliste des lumières prend appui sur la révolution scientifique du 17^{ème} siècle, Hobbes, la Glorieuse révolution ou encore la querelle des nouveaux et des anciens. Ce ci posé, il se révèle aussi très rapidement que la victoire d'un rationalisme culturel et politique va éveiller une forte opposition et qu'en retour, une autre culture politique va se mettre en place que l'on appelle les anti-lumières par opposition au courant des lumières. Parmi les pionniers on peut citer Gian Battista Vico qui est l'auteur en 1725 « des principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations ». C'est le premier maillon de l'antirationalisme et de l'anti-intellectualisme qui va se développer et s'affirmer dans le refus de n'universel, la référence de l'universel pouvant être associé aux lumières. Il va être le premier à clamer le refus des droits naturels. Vico restera connu qu'autour de Naples autour du 17^{ème} siècle, les fondateurs des anti-lumières seront plutôt Herder et Burke. Le terme d'anti-lumière ne date pas de cette période, il a été forgé a posteriori et certainement inventé par Nietzsche et il est devenu d'usage courant en Allemagne à la charnière du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle. Il va forger ce terme par référence aux idées de Schopenhauer et de Wagner et c'est bien à la fin du 19^{ème} siècle que les anti-lumières deviennent réellement un courant intellectuel qui triomphe dans une société allemande qui va changer en quelques décennies comme jamais elle n'avait encore changé. On voit alors s'affirmer dans le contexte allemand, un courant antirationaliste et anti universaliste. Gegen-Aufklärung est un concept analytique de première importance qui renvoie à un phénomène de civilisation. Effectivement, tout comme les lumières, ce mouvement est un mouvement politique apparu avant la révolution française et qui au départ n'a aucun lien avec elle. Des mouvements multiples et contradictoires vont courir dans ce modèle. Certains vont faire campagne contre des principes fondamentaux qui ont rendu possible l'instauration de la liberté anglaise. Ces principes ont aussi rendu possible les deux grandes déclarations de droits et les révolutions américaines et françaises. Le mouvement associé à la révolte contre les lumières, ne constitue par une contre-révolution à proprement parler, mais une autre révolution. Ainsi naît une autre modernité fondée à la différence des lumières, sur le culte de tout ce qui distingue et sépare les hommes à savoir les arts, la culture, l'histoire et la langue. L'horizon de cette autre modernité se retrouve enfermé dans tout ce qui le singularise dans sa singularité sous le poids de la tradition. Ses principes ont été posés par Vico, la relativité des valeurs opposées à un universalisme, va constituer la critique principale des lumières. C'est bien cette nouvelle modernité, qui va engendrer les catastrophes du 20^{ème} siècle. Vico précède Herder mais son influence ne se fera sentir qu'au 19^{ème} siècle alors que le pasteur allemand Herder est immédiatement célèbre en son temps et son sens du pamphlet, va lui permettre d'exercer une forte emprise sur la pensée européenne du 18^{ème} siècle.

1. La révolte contre la raison et les droits naturels

On peut constater effectivement au tournant du 18^{ème} et du 19^{ème}, un large consensus fondé sur la critique du rationalisme. Critique lancée par Herder et par Burke et qui va imprégner aussi bien la pensée allemande que la pensée française. Cette critique associe de particulier, qu'elle conteste la capacité de la raison de la spécificité d'une nation ou d'une époque. Herder est le premier à déclarer la guerre à la prétention de saisir l'ensemble de la complexité humaine et la possibilité d'une philosophie de l'histoire qui cherche le principe de l'intelligibilité. Hegel refusera ainsi de prendre Herder comme modèle, dans ce refus de la

philosophie de l'histoire, Herder affirme que c'est la primitivité et non pas la raison qui est la grande qualité humaine. Ennemi de l'universel, il va s'opposer à la conception des lois qui découlent de la philosophie des lumières.

2. La culture politique des préjugés

L'homme de la Gegen-Aufklärung est un nain comparé à l'homme des lumières qui est un géant. Herder montre que l'homme est infiniment petit, base de son système. Pour Maistre comme pour Herder, l'histoire est un texte écrit par dieu, un drame qu'il fait jouer aux hommes. Les hommes qui sont ses ombres sur la terre, ne font que traverser le monde en courant. Le fondement de la civilisation repose sur la primauté de la communauté sur les individus. Ces rapports sociaux sont calqués sur les devoirs moraux qui lient parents et enfants par une suite d'accords tacites qui sont gravés dans la nature des choses. La société constitue un véritable organisme, un corps et les rapports qui existent entre ces membres sont immuables. Burke écrit « notre système politique se trouve dans une juste correspondance et symétrie avec l'ordre du monde, le tout n'est jamais à aucun moment ni vieux ni jeune ni entre deux âges mais demeure à jamais identique à lui-même à travers les vicissitudes toujours recommencées de la décadence, de la chute, de la renaissance et du progrès. » Cette société est un contrat mais qui n'a rien d'un contrat social utilitariste comme le veulent Locke et Rousseau. Le contrat n'est pas un commencement car tout commencement est une aberration et reflète l'ordre naturel de choses. C'est une association entre les vivants notamment, mais aussi entre les morts et ceux qui vont naître. Ce contrat n'est pas une décision rationnelle et volontaire mais un consentement à l'ordre préétabli des choses. La société existe de tout temps, elle ne peut ni n'être créée ni refaite selon les besoins des individus. Il faut la consécration d'une religion d'Etat, l'homme est une création religieuse et la religion est la base de la société civile, la source de tout bien.

3. La loi

Les fondements d'une autre modernité

Burke

